
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 30 juin 2025

La séance est ouverte à 17 heures 01 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents :

M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY –
M. Alain BRISSARD – Mme Christine GOYARD-GUDEFIN –
Mme Christina MARTINEAU – Mme Sonia TRON – M. Mohamed- Ali MOHAMED
AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN –
M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE – M. Olivier GLÜCK –
Mme Laura GANDOLFI – Mme Melouka HADJ MIMOUNE –
M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Caroline ROGER-
SEPPI – M. Jacques GERNET – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBECHE
– Mme Muriel BÉTEND – Mme Antoinette BUTET –
Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD –
Mme Béatrice VESSILLER – Mme Sylvie DONATI – M. Cyril HAULAND-
GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – Mme Zemorda KHELIFI –
M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO –
M. Antoine PELCÉ – M. Floyd NOVAK – Mme Morgane GUILLAS – Mme Marwa
ABDELLI – M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS –
Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Émilie PROST –
M. Stéphane COLSON – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Lucie MASTROLORITO –
M. Marc GIOUSE – Mme Stéphanie CHABROUX – M. Laurent LEGENDRE.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Agathe FORT (Pouvoir à Gaëtan CONSTANT)

M. Jonathan BOCQUET (Pouvoir à Mahrez BENHADJ)

M. Yann CROMBECQUE (Pouvoir à Cristina MARTINEAU du début du Conseil
jusqu'au rapport 151, puis pour les rapports 173, 163, 175 et 139)

M. Laurent QUIQUEREZ (Pouvoir à Jacques VINCE)

M. Frédéric VERMEULIN (Pouvoir à Marwa ABDELLI)

M. Prosper KABALO (Pouvoir à Loïc CHABRIER)

Mme Anaïs D'HOSTINGUE (Pouvoir à Virginie DEMARS)

M. Laurent LEGENDRE (Pouvoir à Danielle CARASCO à partir du rapport 142)

M. le Maire (Pouvoir à Agnès THOUVENOT du rapport 142 au rapport 167 inclus)

Sont absents :

M. LE MAIRE.- Bonsoir à chacune et à chacun d'entre vous. Je salue les membres du Conseil municipal, celles et ceux qui ont eu le courage de braver la chaleur pour être dans le public. Votre présence n'a que plus de prix.

Nous allons commencer pour une fois... Je ne sais pas pourquoi Frédéric LAMANTIA a choisi cela, je n'ai pas de contexte historique, international. C'est Michel Fugain : « *Une belle histoire* ». Nous allons nous dire que cela va nous accompagner pendant ce Conseil.

M. LAMANTIA.- C'est la route des vacances.

(Musique)

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur LAMANTIA.

Avant de commencer ce Conseil, excusez Jonathan BOCQUET, qui a une très bonne excuse pour ne pas présenter le rapport sur les dépenses supplémentaires, car il est devenu papa cette nuit d'une petite fille. Nous l'excusons donc. Cela fait partie des bonnes nouvelles.

Une un peu moins bonne, et nous allons pouvoir y revenir avec Emilie PROST, Christian MONTAIGU nous a quittés le 17 avril dernier. Il était engagé en politique dans la famille centriste, UFD MODEM. Il était conseiller municipal actif à Villeurbanne de 1995 à 2014, et également au sein du Grand Lyon. Je crois que personne ne cachait le fait, et lui le premier, qu'Anne-Marie COMPARINI était l'un de ses modèles en politique.

Il s'est longuement battu contre la maladie sur ces dernières années, et au nom du Conseil Municipal, nous souhaitons lui rendre hommage. Il se trouve que je continuais à échanger avec lui via les réseaux sociaux, car il continuait, malgré la maladie, à suivre de très près l'activité de ce Conseil. Mais je vais proposer à Emilie PROST, qui le connaissait vraiment très bien, de dire un mot. Et nous observerons une minute de silence en hommage à sa mémoire. Madame PROST ?

Mme PROST.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est effectivement un honneur de dire quelques mots d'hommage à Christian MONTAIGU aujourd'hui, bien que je n'aie pas eu la chance, comme quelques-uns et quelques-unes d'entre vous, de le connaître au sein ce Conseil pendant sa longue période. Pour ma part, nos routes se sont croisées alors que cette page s'était déjà tournée, et dans un moment de sa vie où il connaissait déjà la maladie, aux alentours de 2015.

Pour autant, dans les moments trop rares où nous le voyions, son sens de l'accueil et sa capacité à échanger facilement permettaient tout de suite de briser la glace et de ne pas être intimidé par ce parcours qui aurait pu impressionner la jeune militante que j'étais.

Le sens de l'engagement, Christian l'avait naturellement, ainsi que la capacité de transmettre, mais aussi d'animer. Avec authenticité et convivialité, il évoluait dans les réunions internes où je l'ai connu, sans se mettre au-dessus des autres du fait de son expérience, mais en étant heureux de voir des plus jeunes que lui se mobiliser à leur tour. Le sens de l'engagement villeurbannais et l'amour de sa ville, il les avait tout autant au cœur.

Je me souviens du matin du 8 mai 2017, où il m'avait appelée en étant désolé de ne pouvoir se rendre à la cérémonie de commémoration de la Victoire 1945, déjà pour motif médical. Pas encore très habituée à ce type de cérémonie, il m'avait dit que je devais m'y rendre afin

que notre famille au sens politique soit représentée pour porter la flamme, comme il le disait encore en ce début d'année.

Je retranscris également les mots d'un ami et sympathisant, qui se rappelait de plusieurs déplacements en 2017, et de soirées où il passait, même rapidement, quand il était déjà fatigué. Toujours en étant de bonne humeur, avec quelques mots pour plaisanter parfois, et disponible pour échanger sur des idées.

Sur le plan des valeurs, et au-delà des étiquettes, Christian était un militant de la bienveillance, de la cohésion citoyenne, et bien sûr des valeurs républicaines. Servir, et non pas se servir, était le sens de sa mission. Je ne parlerai pas d'un « extrême centriste », comme le Progrès l'a évoqué sur le ton de l'humour, car le terme d'extrême est tellement opposé à l'humanisme qu'il prônait et qu'il vivait, nul doute que ses convictions spirituelles et philosophiques, en tant qu'homme de foi et libre-penseur, l'éloignaient totalement de toute forme d'extrémisme.

Il avait en effet rejoint le Centre, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, à l'époque où Anne-Marie COMPARINI était en responsabilité. Il disait la rejoindre sur un socle de convictions et une éthique. Il était également très proche de Gérard COLLOMB, et bien sûr de nombreux engagés moins connus, avec qui il aimait échanger et partager son amour de l'OL et du sport au sens large, en tant qu'ancien membre de l'office du sport de Villeurbanne.

Je vais m'arrêter là sur ce parcours qui force l'admiration, et j'espère, surtout l'inspiration pour nos nouvelles générations. Christian, merci, et garde un œil sur Villeurbanne, où nous serons nombreux à garder un bon souvenir de toi.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Emilie PROST. Je le rappelle, l'ensemble des groupes de Conseil Municipal s'associe à l'hommage que vous venez de rendre. Je sais que Béatrice VESSILLER était présente à ses obsèques, et nous avons souhaité ne faire qu'une seule intervention pour être au plus proche de sa mémoire, et ne pas avoir une concurrence des mémoires en fonction des groupes. Merci d'avoir porté cette intervention en notre nom à toutes et à tous. Je vous propose d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

M. le MAIRE.- Je vous remercie.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour du Conseil, une introduction.

Vous savez que, régulièrement, j'ai eu l'occasion de tenir des propos relatifs à l'actualité internationale dans cette assemblée, mais parce que le Conseil Municipal n'est ni la Cour pénale internationale, ni l'Assemblée Générale de l'ONU, ni la tribune de l'Assemblée Nationale, je suis toujours vigilant à ce que les sujets abordés aient une résonance particulière sur notre territoire. Ville cosmopolite façonnée par les vagues d'immigration du 20^e et 21^e siècles, la population villeurbannaise vit avec une grande intensité les catastrophes et les soubresauts de la politique internationale.

Il me semble donc important de porter une parole, une parole qui ne vient pas apporter du trouble, de la tension supplémentaire dans des situations souvent déjà inextricables, des situations pour lesquelles, soyons honnêtes, les Mairies n'ont pas de pouvoir d'action direct.

Dans cette perspective, j'ai constamment affirmé, au nom de notre Conseil Municipal, ma solidarité avec toutes les victimes civiles des conflits en cours, et je continuerai de le faire. Que ces victimes soient ukrainiennes, palestiniennes, israéliennes, iraniennes, libanaises, ne fait pas de différence. Aucun civil, qu'il soit d'Odessa, de Bat Yam ou de Rafa, ne devrait mourir à cause d'une guerre, encore moins être visé sciemment par des armées adverses.

C'est l'un des principes fondamentaux du droit international et du droit de la guerre.

Au-delà, et compte tenu de l'actualité de ces derniers jours, je souhaite vous partager une inquiétude à laquelle il me semble que toutes et tous ici peuvent souscrire en tant qu'élus locaux, citoyennes, citoyens. Nous devrions tous craindre que la brutalité ne devienne un moyen comme un autre, un moyen acceptable de régler les différends entre États.

Le droit et les conventions internationales ont rarement les moyens d'être coercitifs, ils reposent sur la confiance et le respect que les États leur accordent. Cet édifice patiemment et laborieusement construit vacille au gré des décisions d'une poignée de chefs d'État. Les conséquences de cet engrenage pourraient être désastreuses pour l'ensemble des peuples de la planète.

Et ne soyons pas naïfs ou amnésiques, l'ordre international n'a jamais été entièrement régi par le multilatéralisme, et la primauté de la diplomatie comme mode de règlement des conflits. Pour autant, les instances internationales qui ont émergé après la Seconde Guerre mondiale visent cet objectif. Sous aucun prétexte qu'elles seraient imparfaites, et parfois désarmées, et c'est le cas, est-ce raisonnable de les passer par-dessus bord ?

En décidant d'attaquer l'Iran dans la nuit du 12 juin, Benjamin Netanyahu est clairement sorti de ce cadre. En rejoignant cette guerre du côté du régime israélien, sans aucun mandat international ni accord du Congrès américain, les États-Unis de Donald Trump ont eux aussi renié cette doctrine et sans doute tourné définitivement la page écrite dans l'après-guerre par les alliés.

Il ne s'agit pas bien sûr ici de minimiser la menace nucléaire que fait peser l'Iran au Proche-Orient, et plus largement dans le monde entier, il s'agit de dire que s'affranchir des règles internationales en vigueur au prétexte que certains États ne respectent pas leurs engagements et constituent une menace pour la paix, est tout simplement utiliser les armes de ceux que l'on prétend combattre.

Comme l'a dit le Président Macron cette semaine, la menace iranienne est grave, existentielle, et notamment pour l'État d'Israël, mais c'est par la négociation qu'elle doit être réglée. Des signes avant-coureurs de cette dérive étaient évidemment perceptibles, à commencer par la guerre en Irak de 2003, et plus récemment l'invasion de la Crimée par Vladimir Poutine, et la guerre d'agression qu'il a ensuite enclenchée.

La posture des États-Unis est toutefois autrement plus importante, puisqu'il s'agit de la première puissance militaire mondiale, de la force motrice de l'OTAN, et de l'allié historique des Européens. Il serait à mes yeux erroné de penser qu'il s'agit d'un énième caprice d'un Président américain qui joue sa propre imprévisibilité. Les réactions contrastées que suscite ce choix de la force brute et de l'assumer au sein même de nos démocraties, supposées défendre les soutiens diplomatiques, me font redouter que nous arrivions à la fin d'un cycle.

Je ne vais pas me lancer plus avant dans une analyse géopolitique. Pour autant, depuis Villeurbanne, il me semble important de rappeler quels sont les principes qui nous rassemblent, les valeurs que nous incarnons en tant qu'élus de la République.

Nous ne célébrons pas chaque année le 11 novembre et le 8 mai de manière mécanique ou pour le plaisir du cérémonial républicain. Nous le faisons d'abord pour rappeler que la guerre devrait être le dernier recours lorsque les solutions diplomatiques. Nous le faisons pour rappeler qu'aucun peuple ne sort jamais gagnant d'une guerre, quand bien même elle s'achèverait par une victoire militaire. Les pays européens ont une légitimité historique et le poids diplomatique pour porter une autre voix dans le concert international.

Si nous revenons à Villeurbanne, nous n'avons pas été élus pour régler les problèmes internationaux, mais pour changer la vie quotidienne des habitants villeurbannais. Et je reprendrai volontiers à mon compte une formule utilisée par Jean-Olivier VIOUT, Procureur général honoraire, autour d'une récente conférence au RIZE sur la lutte contre l'antisémitisme. Il y a les grandes déplorations, qui sont nécessaires. Il y a aussi les petites actions, qui sont à la portée de chacune et de chacun d'entre nous.

Petites ou grandes, ce n'est pas à nous d'en juger, mais je veux vous dire que dans tous les domaines de l'action municipale, c'est ce à quoi nous nous employons depuis cinq ans avec la dernière énergie. Quand je dis « nous », j'entends l'ensemble des élus de la majorité. Aussi parfois les élus de l'opposition, puisqu'ils votent 80 % de ces textes. On peut les associer. Les adjoints, les conseillers délégués.

Une fois n'est pas coutume, permettez-moi de vous dire dans cette enceinte combien je suis admiratif de ce que vous avez fait depuis juillet 2020. Les Françaises et les Français désespèrent de leur classe politique, chaque année la confiance qu'ils accordent à leurs élus s'érode. Chaque année, c'est à la fois compréhensible, logique, mais aussi injuste, et le temps, l'énergie et le talent que vous déployez depuis cinq ans est la seule réponse à notre main à ces sondages déprimants et inquiétants pour le pacte républicain.

Bien sûr, et heureusement que l'on peut ne pas partager les choix et les options que vous mettez en œuvre dans tous les domaines de l'action municipale, mais il faudrait une sacrée dose de mauvaise foi pour dire que vous n'êtes pas combattifs, engagés, imaginatifs et énergiques, pour dire combien vous avez Villeurbanne au cœur.

Ces qualificatifs, je les reprends volontiers pour l'ensemble des conseillers municipaux. Il n'est qu'à les voir et les entendre sur les stands de l'opération « Comme on se retrouve », aller au-devant des habitants dans leur lieu de vie quotidienne pour les écouter et leur présenter les actions conduites par la Ville pour en être convaincu.

Sans vous assommer d'un bilan que vous retrouverez bientôt dans le Viva qui est en cours de distribution, et pour illustrer un peu mon propos, je ne citerai que les principales réalisations de ce premier semestre 2025, des projets qui permettent d'améliorer le confort et la sécurité des espaces publics, avec les travaux du futur parc Roger Planchon, avec l'inauguration des aménagements autour de la promenade et du parc Jean Monnet le 9 mai, les travaux de la gare Grandclément, avec une inauguration en juin, l'inauguration du jardin à Soie le 17 avril, l'inauguration du parc de la France libre et de la résistance, à la place du parking de Barros, le 28 juin. Et à venir, le weekend prochain, l'inauguration du parc aux hérissons à La Soie. Et le 5 juillet également, l'inauguration du passage Rey.

Des projets également qui accompagnent l'attractivité de la ville et permettent d'accueillir tous les habitants et habitantes, avec l'inauguration de la crèche Ellen Kay, de l'école Simone Veil, l'avancement du projet ACI, avec une première pierre posée le 8 avril, l'inauguration des travaux de la réhabilitation thermique de la MJC le 23 mai. Le 12 juin, la première pierre du projet immobilier sur le site du Tonkin, où s'installera Handicap International, bientôt rejoint par le siège de CEGID, car le permis de construire a été signé en début d'année. Ce sont au total 2 100 salariés qui rejoindront le quartier du Tonkin : 400 pour Handicap International et 1 700 pour CEGID.

L'inauguration, dans des conditions de chaleur un peu particulières, du C23 la semaine dernière, où nous avons pu faire ce nouveau trajet jusqu'aux Cordeliers. Le lancement des travaux de l'école Prévert, qui va s'agrandir pour accueillir des classes élémentaires. Et dans deux mois maintenant, la nouvelle école Niki de Saint-Phalle à Grandclément, qui accueillera ses premiers élèves.

Enfin, des projets innovants qui dynamisent la ville, que ce soit l'inauguration de plusieurs projets du budget participatif, avec la nouvelle piste de la Baisse avec le Cyclub le 17 mai, le nouveau mobilier à la Maison du quartier des Brosses, avec un lieu pensé pour et les jeunes, l'inauguration de la centrale scolaire citoyenne sur l'école Lazare Goujon le 6 mai, l'inauguration des nouveaux locaux de la maison de santé pluridisciplinaire de Cusset le 17 juin, l'inauguration d'une cuisine scolaire d'application à la résidence séniors Château-Gaillard, pour que les enfants puissent apprendre à faire à manger, avec à la fois la découverte d'aliments et de techniques de cuisine. Ils étaient très fiers, il y a quelques jours, d'accueillir leurs parents pour leur servir un repas préparé par leurs soins. Et l'ouverture à la rentrée des Minimix des écoles Lakanal, Saint-Phalle, Jaurès et Goujon, pour poursuivre ce déploiement.

Bien sûr, je n'ai listé que les projets des six derniers mois. Je n'aurais pas pu vous faire la liste de ce qui s'est passé avant. Ce n'était pas l'objet, mais cela donne à voir l'intensité, la densité de la mobilisation des élus, mais aussi des services, que je remercie vraiment de manière très sincère pour la qualité de leur engagement et des réalisations qui sont faites.

Je vois bien sûr, j'entends aussi, que certains ont déjà la tête et les yeux rivés sur des échéances électorales à venir en mars 2026. Et à l'évocation de ces velléités de tel ou tel de jouer un rôle dans ces rendez-vous électoraux, j'ai récemment eu l'occasion de dire que, pour moi, la démocratie n'était jamais une menace. Il est heureux que tous ceux qui le souhaitent puissent présenter une équipe, un projet assis sur des valeurs et des convictions partagées.

Pour autant, ce mandat durant six ans (un peu moins, car il y a eu quelques mois de Covid), je peux vous assurer que la priorité des élus de l'exécutif a été de délivrer des projets, qui restent à finaliser, de continuer d'expliquer ce que nous voulons faire et d'être disponible pour écouter les habitants et les acteurs de notre territoire. Et nous continuerons à le faire, comme nous le faisons chaque année avec l'opération « comme on se retrouve », comme nous le faisons chaque année au quotidien avec les élus qui sont là, et pour la dernière opération « comme on se retrouve », jusqu'au 12 juillet, pour aller à la rencontre des habitants.

Voilà ce que je pouvais vous partager en introduction de ce Conseil, à la fois les préoccupations sur la situation internationale, et ce à quoi nous sommes mobilisés, les élus, et ce qui sera présenté dans les rapports qui seront soumis à votre vote.

Le Conseil Municipal va pouvoir rentrer dans son ordre du jour. Il est réuni en présentiel et retransmis comme d'habitude en direct. Je demande à M. GARABEDIAN de commencer par faire l'appel, s'il vous plaît.

(M. GARABEDIAN procède à l'appel.)

M. le MAIRE.- Merci. La feuille de présence va circuler pour que vous puissiez la signer. Le prochain Conseil se tiendra le lundi 6 octobre 2025 à 17 heures. Avant de passer à la première communication, je vais procéder à l'adoption du procès-verbal par le Conseil Municipal de la séance du 26 mai 2025. Y a-t-il des remarques ?

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé, je vous en remercie.

- Adopté à l'unanimité -

1. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas de remarques, nous allons prendre acte de la présentation de cette communication.

- Adopté à l'unanimité -

2. BUDGET SUPPLEMENTAIRE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention des groupes Communiste et Républicain, Villeurbanne Insoumise Ensemble, Parti Socialiste citoyens, Villeurbannaises Villeurbannais, les Ecologistes, portée par le groupe communiste. Cyril HAULAND-GRONNEBERG a la parole pour trois minutes.

M. HAULAND-GRONNEBERG.- Merci. Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, chers collègues,

Merci à Jonathan BOCQUET (que je félicite au passage, et de loin, pour son heureux évènement) pour ce rapport sur le budget supplémentaire concernant une décision modificative pour l'exercice 2025.

Les nécessités budgétaires nous donnent l'occasion de revenir sur le rejet par les Sénateurs de droite et d'une majorité du centre, par 188 voix contre 129, de la taxe « ZUCMAN », du nom de l'économiste qu'il l'a inspirée.

De quoi s'agit-il ?

Cette proposition de loi adoptée le 20 février dernier par l'Assemblée Nationale vise simplement à instaurer une taxation d'au moins 2 % sur les plus hauts patrimoines de plus de 100 millions d'euros, soit tout au plus 1 800 personnes concernées.

À elle seule, cette taxe pourrait rapporter jusqu'à 20 milliards d'euros, soit la moitié des 40 milliards d'euros qui manquent au gouvernement pour son prochain budget 2026.

Pourtant, la ministre des comptes publics, Amélie de MONTCHALIN, s'est opposée à cette taxe qu'elle a jugée « confiscatoire » et « inefficace », parce qu'elle rapporterait plus que l'ISF et favoriserait soi-disant l'exil fiscal !

Un comble, quand on sait qu'une grande partie de ces « ultra riches » échappent déjà largement à l'impôt et que le texte de loi prévoit justement que cet impôt soit dû jusqu'à cinq ans après un départ à l'étranger.

Résultat, comme le souligne le texte de la tribune de 50 Maires engagés pour le vote de cette taxe, alors que les Collectivités locales voient leur situation budgétaire se dégrader d'année en année du fait de ponctions de recettes ou de baisse de dotation, tout en se voyant sommées par les représentants de l'État de faire des économies, voilà qu'on se prive de lever de nouvelles recettes auprès de moins de 0,01 % des contribuables, de véritables privilégiés qui paient deux fois moins d'impôts en proportion de leurs revenus que l'ensemble des Français. La conséquence directe est une remise en cause du service public de proximité rendu par les Collectivités locales à leurs administrés faute de financement stable. Cela nous oblige à faire toujours plus avec moins alors que les besoins de la population se font toujours plus pressants, avec le creusement des inégalités sociales et territoriales conjugué au défi de la nécessaire transition écologique. Aussi, alors que plus de 80 % de Français souhaitent le rétablissement de l'impôt sur la fortune, il serait temps d'arrêter de sanctuariser à tout prix les privilèges exorbitants des plus riches, et de faire ruisseler les richesses dans le bon sens, c'est-à-dire de haut en bas, et non l'inverse...

Après cette occasion perdue, rendez-vous cet automne lors du débat sur le projet de loi de finances 2026, où une nouvelle niche parlementaire permettra, sinon de faire tomber une niche fiscale, au moins d'en rétablir la plus élémentaire justice ! En attendant, nos groupes socialiste, écologiste, insoumis et communiste et républicain voteront évidemment pour cette délibération. Je vous remercie pour cette attention, dans les temps impartis.

M. le MAIRE.- C'est suffisamment rare pour être souligné. J'allais aussi souligner une forme de décalage entre l'intervention et le sujet, mais je comprends que c'est une intervention coucou pour porter un propos. J'ai moi-même signé ce texte pour l'adoption de la taxe ZUCMAN. Je ne peux donc que m'associer à votre propos. Je ne doute pas que dans les semaines et mois qui viennent, nous allons de toute façon sur la question des budgets des Collectivités, de ce qui est affecté ou pas, de comment on nous fait porter les 40 milliards. Jonathan BOCQUET aurait été bien plus brillant que moi pour présenter ce budget supplémentaire. Vous le savez très bien, c'est à la fois à l'inscription des dépenses et des recettes, en investissement et en fonctionnement, nouvelles. Il n'y a eu aucune autre demande d'intervention. Ce rapport a été suffisamment présenté en commission pour qu'il n'appelle pas de commentaires particuliers de ma part. Et votre intervention n'appelait pas non plus de réponse particulière de ma part.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *7 voix contre.* Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Vote contre du groupe Villeurbanne Progressiste : Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Virginie Demars, Stéphane Colson, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs d'Hostingue

M. CHABRIER.- C'est dans la logique du vote du budget.

**3. ACTUALISATION-REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME -
M. Jonathan BOCQUET**

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**4. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ALLIADE HABITAT -
ACQUISITION EN VEFA DE 9 LOGEMENTS SITUES 60, RUE ANTONIN
PERRIN A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET**

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**5. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ALLIADE HABITAT -
REHABILITATION DE 122 LOGEMENTS SITUES 33, 35, 37, RUE COLIN A
VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET**

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**6. ZAC GRATTE-CIEL-ACQUISITION D'UN VOLUME DESTINE A
L'IMPLANTATION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
(EAJE) - Mme Agnès THOUVENOT**

M. le MAIRE.- Il y a une demande d'intervention commune à l'ensemble des groupes de la majorité, mais au préalable, je vais laisser la parole à Mme la Première Adjointe.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, cette délibération propose l'achat d'un local au promoteur Rhône Saône Habitat en vue de développer une crèche de 42 berceaux, crèche inscrite dans le programme des équipements publics de la ZAC Gratte-Ciel. Et maintenant que l'ensemble des recours d'urbanisme sont levés, le promoteur va pouvoir commencer ses travaux d'ici la fin de l'année 2025. Il nous convient donc d'acheter ce local.

M. le MAIRE.- Merci. Une intervention pour l'ensemble des groupes portée par les Ecologistes. Je donne la parole à Sonia TRON pour deux minutes.

Mme TRON.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Si l'aménagement de la ZAC Gratte-Ciel est attendu pour la dynamisation et l'attractivité du quartier et de notre ville, cet aménagement est aussi attendu par les habitants pour ce

qu'il amènera de services publics du quotidien et de proximité. Ainsi, l'arrivée d'une crèche supplémentaire est une excellente nouvelle pour les familles de ce secteur.

Nous savons que tous les quartiers de la ville manquent encore cruellement de places pour assurer un réel service public de la petite-enfance. Bien sûr, des efforts ont été faits sur ce mandat pour rattraper la manque d'investissement dans la petite enfance des années passées, et ont permis d'ouvrir de nouveaux EAJE et de soutenir les relais petite enfance qui accompagnent les assistants maternels agréés.

Ce service public est essentiel, car il est le moyen de permettre aux parents de chercher ou reprendre une activité professionnelle rapidement après la naissance de leur enfant, et particulièrement pour les femmes, qui sont encore trop souvent assignées, seules, à la responsabilité parentale du très jeune enfant.

Pouvoir reprendre une activité après le congé maternité, accéder à une formation, retrouver un temps complet, c'est aussi ce que permet l'accueil en crèche. Mais il faut redire ici que ce service public est aussi l'élément structurant des politiques de socialisation précoce pour le jeune enfant, permettant notamment le soutien à la parentalité, l'échange avec et entre parents, et l'accompagnement vers l'école maternelle.

Investir dans la petite enfance, c'est investir pour la génération future et faire un pas concret et pragmatique pour l'égalité femme homme, mais aussi pour l'insertion sociale de toutes les familles villeurbannaises. Nous sommes attachés à la construction de structures publiques, y compris pour la petite enfance, pour un accueil de qualité des enfants et de leurs familles, avec des parcours de formation des professionnels, des taux d'encadrement et de qualification contrôlés. Gageons que ce sera le cas pour ce futur équipement. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Cela n'appelle pas de réponse de votre part ?

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

7. CONTRAT METROPOLITAIN EAU ET CLIMAT 2025-2027 - L'EAU AU COEUR DE LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : ADHESION AU NOUVEAU CONTRAT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU. – M. Alain BRISSARD

M. le MAIRE.- M. BRISSARD va le présenter, et il y aura ensuite deux demande d'intervention.

M. BRISSARD.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette délibération est, pour notre Conseil Municipal, l'occasion de mettre en lumière l'un des enjeux les plus structurants de notre siècle, à savoir garantir une gestion durable de la ressource en eau et garantir le maintien d'un écosystème aquatique et d'un cycle de l'eau résilient, et même résistant, à la fois à la pression du dérèglement climatique, à la pression de l'expansion urbaine, et à l'impact parfois nocif de nos modes de vie ou de nos modes de production.

Cette dynamique vertueuse d'une bonne gestion de l'eau à l'échelle de la Métropole de Lyon nécessite la coordination d'une multitude d'acteurs, mais également l'action de chacun d'entre nous, simple citoyen métropolitain. Cette mise en cohérence de l'action de tous est l'ambition de ce contrat Eau et climat.

À travers les six axes qui le composent, il vient structurer l'action des acteurs publics du territoire, auxquels la Ville de Villeurbanne est bien entendu associée, notamment à travers le travail qu'elle mène en faveur de la déconnexion de son patrimoine foncier au réseau d'eau pluviale et à la végétalisation de ses espaces publics. Ce premier enjeu, bien qu'invisible, est premier. C'est grâce à cette déconnexion, à cette meilleure capillarité de nos sols que nous pouvons, derrière, avoir une politique ambitieuse de végétalisation et permettre d'avoir réussi la végétalisation de près de 12 nouveaux hectares d'espaces publics dans ce mandat.

Alors, bien évidemment, cela se fait avec de l'argent de l'Agence de l'eau, des subventions qu'elle attribue aux Villes pour permettre cette coordination de leurs actions. Et sur ce thème, je voudrais avoir une petite incise sur les débats parlementaires qui ont eu lieu récemment et qui ont eu la tentation de vouloir ponctionner les budgets des Agences de l'eau d'un certain nombre de millions d'euros pour financer le budget général de l'État.

Pour une Collectivité comme la nôtre, pour un territoire qui, comme on le voit aujourd'hui, doit faire face à un changement climatique dont les impacts sont aujourd'hui récurrents, il nous apparaît comme contre... Je perds mes mots. Contreproductif de vouloir diminuer les moyens de l'Agence de l'eau, alors que les enjeux vont aller croissant, et les difficultés également. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Première intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste. Madame Virginie DEMARS, vous avez la parole.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, par cette délibération, je souhaite intervenir sur la transformation du stade Dominique Matéo, qui va passer d'une pelouse naturelle à un revêtement synthétique, même s'il est à base de liège. Ce projet soulève plusieurs inquiétudes majeures, à la fois écologiques, sanitaires et démocratiques.

D'abord, sur le fond, ce choix est en contradiction flagrante avec les engagements que nous nous apprêtons à prendre à travers le contrat métropolitain Eau et climat 2027-2037. Ce contrat insiste sur la nécessité de préserver les îlots de fraîcheur, de favoriser l'infiltration des eaux, de lutter contre les îlots de chaleur urbains et de préparer nos territoires aux canicules. Or, recouvrir une pelouse par un revêtement synthétique produit exactement l'effet inverse.

Ces surfaces montent jusqu'à 60 degrés en été, aggravent le réchauffement local, bloquent l'absorption de l'eau et relâchent des fibres dans l'environnement. Même si le liège est présenté comme une alternative plus vertueuse, cela reste un matériau industriel dont la fabrication et la fin de vie posent question.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible que la majorité municipale et métropolitaine comporte des élus écologistes. Il y a là une réelle contradiction entre les discours et les actes. Comment peut-on, d'un côté, signer un contrat ambitieux pour l'adaptation climatique, et de l'autre, supprimer une pelouse naturelle, qui constitue un véritable îlot de fraîcheur dans un quartier dense ?

J'ajoute une autre source d'inquiétude : l'absence de transparence. À aucun moment ce chantier n'a été clairement présenté dans une délibération, y compris dans la 2022-47, qui semble en être la base. Rien non plus sur son financement précis, ni d'informations accessibles aux habitants et habitantes lors des réunions publiques organisées en amont. Cela pose une vraie question de méthode.

Il est encore temps de réinterroger ce choix. Ce type d'aménagement ne peut plus être la norme. Il y a des alternatives : les pelouses renforcées, l'entretien agroécologique, ou encore des usages sportifs partagés, sans sacrifier l'environnement local, ni la santé des habitants. Vous devez être cohérents entre ce que vous signez, ce que vous dites et ce que vous faites.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le MAIRE.- Ah non, cela, on ne fait pas. Je ne sais pas qui fait cela, mais on n'applaudit pas en fait.

Je laisse la parole, pour l'ensemble des groupes de la majorité, à Antoine COLLIAT.

M. COLLIAT.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames Messieurs, Le changement climatique n'est pas une crise dont on pourrait tranquillement attendre la fin, car il n'y aura pas de retour à la normale, celui de l'ère préindustrielle, en tout cas pas de notre vivant, comme le dit François GEMENNE, coauteur du sixième rapport du GIEC.

Une fois que l'on a dit cela, que faire ?

Premièrement, accepter sans se résigner, comprendre les causes sans renoncer à les combattre. Ne jamais nier ni le dérèglement, ni sa cause anthropique en se cachant derrière son Trump ou d'autres climatosceptiques.

C'est ce que fait Villeurbanne sur plusieurs fronts, à son échelle, et nous abordons avec cette délibération un sujet central : l'eau. Nous savons que le dérèglement climatique engendre une hausse de la fréquence et de l'intensité des sécheresses et canicules. Les conditions météorologiques que nous vivons ces jours-ci en sont une parfaite illustration.

Les conséquences sont nombreuses, au premier rang desquelles, dans notre région, la fonte des glaciers des Alpes, et par conséquent, la baisse et l'irrégularité du débit du Rhône, où nous puisons toute notre eau potable. Car la nature est bien faite : elle stocke de l'eau dans des mégabassines naturelles sous nos pieds, que l'on appelle nappes phréatiques.

Or, depuis des décennies, pour ne pas dire des siècles, nous envoyons l'eau qui tombe sur nos toits et dans nos rues dans les rivières et le Rhône, via un système de canalisation unitaire mélangeant eaux usées et eau de pluie. Pour favoriser la recharge naturelle des nappes, pour préserver nos ressources en eau potable, il faut maintenant désimperméabiliser nos sols urbains.

C'est l'un des leviers de la première orientation-cadre stratégique pour le service public d'eau potable 2021-2035 de la Métropole de Lyon, qui a en charge les réseaux d'eau pour l'assainissement et la distribution d'eau potable. C'est l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui agit pour l'État sur ce sujet et qui va nous aider financièrement à

hauteur de 50 % de nos dépenses. Ce n'est pas rien, il faut le souligner et les en remercier. Ce soutien nous permettra de mener à bien plusieurs opérations à Villeurbanne.

Tout d'abord, la dés-imperméabilisation, la végétalisation et la déconnexion des réseaux d'eaux usées et pluviales de six cours d'école (Anatole France, Jules Ferry, Emile Zola, Jules Guesde, maternelle et primaire, Jean Zay). Ce contrat permettra aussi de rénover la digue Saint-Jean, qui nous protège des inondations, mais aussi de suivre l'efficacité des arbres de pluie, ces arbres de nos rues pour lesquels la zone de pleine terre a été agrandie et permet d'effectuer sa fonction d'arrosage naturel, plutôt que de finir dans le caniveau.

Ces deux opérations seront pilotées par la Métropole. En bonus, on notera la programmation des travaux pour la découverte partielle de la restauration de la Rive*, sur Villeurbanne et Vaulx-en-Velin.

Pour conclure, nous savons depuis quelques semaines que nous dépasserons les 1,5 degré d'augmentation moyenne de la température mondiale, et que dans notre agglomération ce sera plus. Mais chaque dixième de degré gagné compte, ne baissons pas les bras. À l'heure où les reculs sur l'écologie et la transition se font légion au niveau gouvernemental et international, menés par les souteneurs du techno-libéralisme, avec leurs alliés de droite et d'extrême droite, nous prouvons qu'il est possible d'agir au niveau local, et nous offrons des perspectives acceptables et désirables.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci.

Monsieur BRISSARD, voulez-vous répondre sur la question des stades de foot ? Sinon, nous allons le faire avec Ali MOHAMED AHAMADA, ne vous inquiétez pas. Peut-être un mot, votre point de vue d'expertise ?

M. BRISSARD.- Je n'ai pas l'ambition d'avoir cette expertise. En effet, la question qui est soulevée par Mme DEMARS, en relais de la préoccupation d'un certain nombre d'habitants qui nous ont sollicités sur cette question, est légitime, et montre toute la difficulté d'avoir des politiques publiques totalement cohérentes dans l'ensemble de leurs composantes.

Au-delà de la difficulté, il ne faut pas en restreindre l'ambition. Oui, si nous pouvons avoir une politique sportive qui nous permette d'avoir une totale cohérence dans nos politiques de dés-imperméabilisation et de désartificialisation de nos sols, nous allons le faire.

Et c'est pourquoi nous avons mis en place (j'empiète là sur les compétences de mon collègue MOHAMED AHAMADA) un travail sur les besoins à venir en matière de grands équipements sportifs et la manière d'y répondre, à la fois en termes de grands équipements sportifs et de créneaux d'ouverture. Car, en effet, le nombre d'heures que l'on peut utiliser sur un terrain sportif artificialisé n'est pas le même que sur un terrain enherbé.

Il faut mettre tous ces éléments ensemble pour avoir une réponse cohérente. Et sur le stade Matéo, à mon sens, l'arbitrage n'est pas encore totalement rendu sur la façon dont il sera traité.

M. le MAIRE.- Monsieur l'Adjoint aux Sports ? J'en profite pour le féliciter, car il devient le coprésident du groupe Socialistes Citoyennes Citoyens Villeurbannaises Villeurbannais.

M. MOHAMED AHAMADA.- Oui, mais là, c'est l'Adjoint aux Sports qui va répondre par rapport aux terrains synthétiques.

Aujourd'hui, il y a un club du quartier, qui s'appelle l'AS Buers Foot, que nous avons été obligés de déplacer pendant les travaux du complexe sportif Matéo jusqu'au stade L'Enna, qui est aussi un terrain synthétique. Pourquoi passons-nous le terrain naturel en synthétique ? Car il y a un besoin tel que nous sommes obligés de multiplier les créneaux pour pouvoir accueillir les jeunes, ou même les adultes. Nous privilégions le synthétique, car c'est ce qui nous permet d'utiliser plus longtemps l'équipement.

Mais par rapport à hier, nous ne faisons plus le synthétique que nous avons connu avec les goudrons, on nous propose des matériaux naturels, le liège. Je ne dis pas que ce n'est pas du synthétique, mais ce n'est pas le synthétique que nous avons connu, que nous ne faisons plus.

Un monsieur a appelé, et je vais le rencontrer. Il disait qu'il n'avait pas eu de réponse, car la demande n'était pas arrivée jusqu'à moi. J'ai rendez-vous avec lui pour lui expliquer un peu le choix de faire ce terrain. Je le rencontre le 3 juillet. Je voulais juste lui apporter des éléments, car dans sa demande, il s'étonnait qu'on ne lui ait jamais répondu.

M. le MAIRE.- Nous étions sur un rapport concernant l'eau. Nous avons beaucoup parlé de terrains de foot, mais c'est compréhensible. Nous étions sur une modification budgétaire et nous avons parlé de la taxe ZUCMAN, je ne peux donc pas vous faire de reproches.

Peut-être quand même vous partager que, premièrement, ce projet est venu s'ajouter au projet de réhabilitation du gymnase Matéo qui accueille le BBCL, et que toute cette partie-là a été présentée aux habitants, et que la possibilité de faire le terrain, elle, n'a pas fait l'objet d'une validation définitive. Nous sommes encore dans un moment où l'on discute.

Deuxième élément, vous avez parfaitement raison de vous interroger sur la question des stades synthétiques. Pour autant, les techniques ont évolué. Et aujourd'hui, nous sommes dans une équation à plusieurs entrées.

Puisque vous avez choisi le thème de l'eau, vous savez aussi combien coûtent en termes d'eau l'arrosage et l'entretien de ces stades pour leur permettre de servir plus que deux heures par jour. Et vu le nombre de créneaux que nous avons besoin de satisfaire pour les usagers des clubs, il y a cette équation entre la consommation d'eau, l'imperméabilisation des sols, la fréquence l'utilisation des terrains.

Rappelons-nous que même un gazon naturel n'est pas un îlot de fraîcheur : il n'y a pas d'ombre sur les terrains de foot, je suis désolé, on ne peut pas mettre d'arbres, cela pose quelques soucis. Donc, voilà.

Après, je crois que cela fait partie du débat démocratique que vous nous interpelliez. Ce n'est pas le seul endroit où nous avons des interpellations. Nous en avons aussi sur le stade Séverine, qui a été réalisé dans des matériaux qui posent aujourd'hui des difficultés, des difficultés d'odeur, de couleur, de dégradation. Aujourd'hui on met du liège. Julien RAVELLO me le disait, car j'ai plein de gens dans l'équipe qui sont aussi des professionnels engagés. Nous avons des matériaux plus respectueux de l'environnement, mais votre alerte est entendable.

Ensuite, il y a une équation. Pas de souci pour que vous veniez avec nous expliquer aux clubs que nous allons diviser par deux les horaires pour s'entraîner, car les pelouses ne sont pas capables de tenir un rythme d'entraînement suffisant.

Et l'autre difficulté que nous avons, et je finirai là-dessus, car Ali va croire que je m'occupe du sport, est que nous avons aussi des exigences sur les tournois. Et quand on est sur des pelouses qui ne sont pas synthétiques, de par l'entraînement et l'utilisation sur les pelouses, le weekend, la pelouse n'est plus aux normes des tournois organisés, et nous pouvons avoir des annulations de matchs. Voilà le quotidien de celles et ceux qui gèrent nos clubs sportifs aujourd'hui.

Nous reviendrons vers vous dès qu'une décision sera prise, à la fois devant les habitants et pour présenter ce budget dans le cadre de nos instances délibératives.

Si vous le voulez bien, je vais rappeler à tout le monde que nous votons sur le contrat métropolitain Eau et climat, et non pas sur la pelouse synthétique du stade Matéo.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

8. BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) QUARTIER DE LA PART DIEU SEPT-CHEMINS-APPROBATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'AUTORISATION DE POSE DE CONSOLES D'ECLAIRAGE PUBLIC EN FAÇADE DES BATIMENTS RIVERAINS – Mme Pauline SCHLOSSER

M. le MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

9. ORIENTATIONS POUR L'AVENIR DU SITE D'HOSPITALITE « LE CHATEAU » – M. Mathieu GARABEDIAN

M. le MAIRE.- Je laisse la parole à l'Adjoint en charge du dossier, M. GARABEDIAN, pour une présentation de ce rapport.

M. GARABEDIAN.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est un rapport sur les orientations pour l'avenir du site d'hospitalité « Le Château ». Le Château est l'un de nos premiers projets d'ampleur de notre politique d'hospitalité et de lutte contre le sans-abrisme, mené au début de ce mandat. C'est pour nous un projet un peu particulier. Je regarde aussi mon collègue Antoine PELCE, avec qui nous avons beaucoup travaillé sur le sujet.

C'est l'un des projets où nous avons également mis en place notre logique d'occupation temporaire du patrimoine vacant, du patrimoine municipal. C'est une ancienne résidence autonomie EHPAD qui avait déménagé, ce qui permettait de proposer un nouveau projet sur ce site, qui a permis d'héberger 200 personnes, dans un moment où le besoin de places d'hébergement d'urgence est plus que jamais criant.

C'est un projet qui nous a également permis de travailler ce que l'on pourrait appeler de la coopération inter-associative. Nous avons mené ce projet avec Est Métropole Habitat et le GIE La ville autrement, qui portaient l'organisation et le projet en tant que tel, mais aussi avec l'association Alynéa, Forum Réfugiés, Accoléa. Nous avons le club ASVEL VBF féminin qui était également de la partie puisque déjà présent sur le site.

Nous avons l'envie que ce soit un lieu où il y ait plusieurs associations, pour leur permettre de travailler ensemble et essayer d'imaginer des synergies, notamment de leurs équipes de travail social, au service des personnes qui habiteraient sur le lieu.

Nous avons également une autre exigence, qui était de construire selon le choix des personnes qui allaient arriver sur Le Château, et dans une logique que nous avons appelée le « droit à l'habiter ».

Je vais peut-être encore me faire critique pour parler d'habiteur et d'habiteuse, mais nous avons la notion de dépasser la question du droit au logement, qui est un droit fondamental, vers la question de l'habiter, c'est-à-dire pas seulement proposer des espaces privatifs avec cuisine, chambre, salle d'eau, mais également des espaces partagés, des salles d'activités, un salon de coiffure.

Nous avons même émis la possibilité d'avoir des chambres d'amis, pour les personnes des centres d'hébergement, pour qu'ils puissent inviter des gens sur le site et être fiers de pouvoir accueillir des gens là où ils habitaient.

Nous avons le restaurant Chez Maggy, qui était historiquement dans le quartier, qui a aussi trouvé place au sein du projet, pour essayer de le connecter avec son environnement immédiat.

Et au cours du projet, en discutant avec Alynéa, nous avons même eu l'ouverture d'un espace parental, « Les petits gaillards », qui a permis de travailler d'autres politiques publiques sur les questions de la petite enfance et la parentalité.

C'était tout cela, le projet. Nous n'avions pas tout en tête initialement, mais c'est comme cela que nous avons imaginé pouvoir conduire et construire en marchant ce projet, qui n'est évidemment pas le projet parfait. Nous savons que nous sommes sur des bâtiments qui sont très vieillissants, avec des besoins de travaux assez lourds sur le bâti, qu'il y a toujours des choses à améliorer sur l'articulation entre toutes les personnes présentes sur le site, entre les financeurs, que ce soit la Métropole ou l'État.

Mais c'est une occupation temporaire qui, aujourd'hui, et avec la présentation de ce rapport, devient une occupation d'urbanisme préfigurateur. Car l'enjeu est bien de poursuivre l'esprit tel que nous l'avons mené depuis ces dernières années, mais aussi de lui trouver un modèle économique qui puisse durer dans le temps et permettre de fixer ces orientations dans la durée.

Le rapport vous présente ces quelques orientations.

Nous avons réfléchi à une programmation qui vous est également présentée, et qui permet de combiner à la fois de l'habitat libre, pour assurer le modèle économique, mais aussi l'installation d'un centre provisoire d'hébergement qui serait porté par Forum Réfugiés, qui était déjà présent sur le site, une pension de famille de 30 logements qui n'existait pas

et qui arriverait sur Le Château, et un centre d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale qui permettrait de maintenir l'offre qui était présente sur ce site.

Donc, le projet continue d'ici là, et d'ici l'installation de ce nouveau projet, qui est renforcé depuis moins d'un an par une nouvelle animatrice coordinatrice qui continue à faire vivre l'animation sociale sur le site.

Une mini-parenthèse, car nous nous permettons des parenthèses depuis le début du Conseil Municipal, nous sommes en train de subir une canicule impressionnante en France et sur tout le sud de l'Europe.

Sur les questions de logement, nous savons que ce sont des situations dramatiques pour les personnes qui vivent dans ce que l'on appelle les bouilloires thermiques. Ce sont entre 4 et 5 000 personnes qui meurent de ces causes chaque année. Pour les personnes à la rue, on parle souvent du froid et de l'hiver pour les sans-abri, mais malheureusement, l'été est tout aussi mortel, avec des risques de déshydratation ou d'hyperthermie. Évidemment, nous pensons à toutes ces personnes qui vivent ces situations intolérables.

Housing Europe et des Maires de toute l'Europe ont proposé un plan, en disant qu'avec 300 Mds€ et 100 Mds€, nous réussirions à traiter une grande partie de la question du logement abordable et décent en Europe. 100 Mds€ sur toute l'Europe, quand on nous parle aujourd'hui d'augmentation des budgets de la Défense en France sur la même somme. Voilà ce qui pourrait nous permettre de résoudre la question que nous aimons à répéter souvent : « *Un toit, c'est un droit.* »

M. le MAIRE.- Merci.

Il y a une demande d'intervention pour le groupe Parti Socialiste, Citoyennes, Citoyens, Villeurbannaises, Villeurbannais, le groupe Communiste et Républicain et le groupe Villeurbaine Insoumise Ensemble. C'est M. Antoine PELCE qui a la parole.

M. PELCE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames Messieurs, pour ou contre les migrations, pour ou contre l'accueil ? Ce débat nauséabond est une fausse alternative alimentée par des discours profondément caricaturaux et haineux chez certains médias. Cette question n'a pas de sens. Il n'y a pas d'Histoire sans circulation. Les identités figées sont un mythe. L'histoire humaine est une somme de déplacements, d'exploration, de survie et d'adaptation. C'est une réalité que nous connaissons bien, ici, à Villeurbaine.

La seule question qui vaille est : comment accueillir dignement en faisant avec les habitants ? C'est à cela que notre majorité travaille depuis 2020, dans la continuité de ce qui se fait ici depuis longtemps, dans la discrétion, mais toujours avec détermination, solidarité et responsabilité.

Le Château, aujourd'hui au cœur de cette délibération, est une brique essentielle de cette politique d'hospitalité. Il reflète clairement ce que nous cherchons à construire ensemble pour le respect de la dignité humaine, tout en donnant du sens à celles et ceux dont l'enracinement dans notre ville est plus lointain. Ce projet, et c'est assez rare sur le territoire national pour le souligner, concilie une approche pragmatique, partenariale et innovante.

En faisant le choix d'affecter temporairement à l'hébergement d'urgence 138 logements et presque 10 000 m² d'un bâtiment qui aurait pu rester vide, 200 personnes ne sont pas, ou plus, à la rue, et presque 300 000 nuitées ont été réalisées.

Plus largement, c'est fondamentalement un projet politique. C'est le droit à chacune et à chacun d'habiter dans un logement digne au cœur de la ville. C'est aussi une volonté que cet endroit, comme d'autres, soit un lieu de vie ouvert sur le quartier, au service de tous les habitants.

À ce titre, l'installation d'un restaurant de quartier, d'un espace parental, ou encore des perspectives de jardins partagés, par exemple, illustrent cette aspiration au vivre ensemble, que nous cherchons à encourager sans relâche. Et pour que ce projet devienne pérenne, il nous faut désormais aller plus loin, en posant les bases solides d'un futur morceau de ville avec nos partenaires. Et nous espérons bien que l'État soit au rendez-vous.

L'équilibre financier à trouver est subtil, certes, mais nous avons d'ores et déjà engagé un travail sérieux pour poser les bases d'une future programmation mixte, alliant une part sociale et très sociale, mais aussi du logement libre. Mathieu GARABEDIAN le présentait. Les conditions de prise en charge du foncier et des recettes financières pour la Ville sont un enjeu décisif afin de poursuivre dans la durée cette ambition partagée. Et c'est en ce sens que nous avançons, pour penser et bâtir une ville pour toutes et tous, parce que, nous en sommes convaincus, quand on accueille bien, cela se passe bien.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

10. PROJET D'EQUIPEMENT DU RIZE 2024-2028 – M. Stéphane FRIOUX

M. le MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention, mais je vais laisser la parole à M. FRIOUX pour nous présenter ce projet d'équipement.

M. FRIOUX.- Merci, Monsieur le Maire.

Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, c'est avec un très grand plaisir que je présente aujourd'hui, en ce Conseil Municipal, le projet d'équipement du RIZE élaboré au cours de ce mandat. Le RIZE, qui vogue tranquillement vers ses 20 ans, l'âge de la maturité, pour une structure encore extrêmement originale en France.

Quand la Municipalité de l'époque inaugura le RIZE, en 2008, l'équipement, mêlant archives municipales, médiathèque de quartier, espace d'exposition, salle de conférence ou de concert, espace de convivialité et résidence de jeunes chercheurs en master ou en doctorat, était destiné à donner la possibilité d'écrire une histoire de notre ville. Une histoire qui puisse raconter des récits de vie divers, à l'image de la population d'une banlieue devenue l'une des 20 plus grandes communes de France par le nombre de ses habitants.

Les mémoires de l'immigration, qu'elle soit auvergnate, dauphinoise, italienne, espagnole, africaine ou bien encore d'ailleurs, ont été convoquées à l'occasion de spectacles, de

discussions, ou même de l'exposition « Instruments voyageurs », que les restrictions sanitaires n'ont pas permis de valoriser autant qu'elle aurait dû l'être.

La participation aux initiatives promouvant le matrimoine et l'exposition Plurielles ont contribué à écrire l'histoire des femmes. Les femmes ou les silences de l'Histoire, selon l'expression de la grande historienne Michelle Perrot.

Tout cela contribue au droit culturel, auquel le projet Capitale française de la culture nous a rendus attentifs. Le RIZE déploie également son action hors de ses murs, dans des quartiers différents chaque année, et à travers les parcours « Curieux détours », ces lignes peintes sur nos trottoirs et les places, ponctuées de clous en bronze qui renvoient le promeneur à des contenus en ligne.

Ce projet d'équipement, travaillé en associant les équipes du réseau de lecture publique de la médiathèque et les équipes du RIZE proprement dit, traverse les trois axes transversaux de notre mandat : transitions environnementale, sociale et démocratique. Des inventaires participatifs du patrimoine aux nombreux partenariats tissés avec des institutions lyonnaises, des universitaires, des associations du territoire de notre métropole, le RIZE est très actif, reconnu, et je formule le vœu qu'il contribue à faire de notre ville une ville « pas pareille », qui travaille des sujets sérieux sans toujours se prendre au sérieux.

Je ne passerai donc pas en revue les nombreux objectifs et les 83 actions figurant dans le projet. Vous les avez eus dans le rapport, chers collègues. Et nos concitoyennes et concitoyens pourront les retrouver évidemment à disposition dans le futur, dans un écrin de notre bâtiment, à savoir les archives municipales. Je vous remercie de votre attention.

M. le MAIRE.- Merci pour cette présentation du projet d'équipement du RIZE.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

11. ADHESION DE LA VILLE DE VILLEURBANNE AUX PRINCIPES ENONCES PAR LA CONVENTION DE FARO – M. Stéphane FRIOUX

M. le MAIRE.- Cela a été un travail important mené par l'Adjoint à la Culture, accompagné par les équipes. Je vais lui donner la parole pour qu'il présente ce rapport, avant qu'il y ait une intervention commune de la majorité portée par le groupe Communiste Républicain.

M. FRIOUX.- L'ordre des rapports est très pertinent, puisque nous enchaînons avec cette convention-cadre de Faro, sur laquelle le RIZE a attiré notre attention il y a quelques années et a beaucoup fait travailler, à la fois les élus et les services de la Ville.

Qu'est-ce que cette convention-cadre de Faro ?

Adoptée en 2005 par le Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe, elle porte sur la valeur du patrimoine culturel pour la société. Elle est assez méconnue. J'avoue que j'ignorais son existence au début de ce mandat.

Ce texte, écrit à la sortie d'un 20^e siècle riche en catastrophes humaines et culturelles, comme les génocides, les déplacements forcés de populations, les emprisonnements et camps de toutes sortes, reconnaît, dans le sillage de la Déclaration universelle des droits

de l'Homme de 1948, que toute personne a le droit de s'impliquer dans le patrimoine culturel de son choix, et qu'il est nécessaire de traiter équitablement tous les patrimoines culturels, de promouvoir le dialogue entre les cultures et entre les religions.

La convention de Faro, c'est en quelque sorte le principe des droits culturels appliqué au patrimoine. Ce texte est évidemment d'une brûlante actualité, 20 ans après son élaboration. Souvenons-nous des horreurs perpétrées par le fondamentalisme religieux, de la destruction d'un temple à Palmyre aux interdictions faites aux femmes de prendre part à la vie culturelle en Afghanistan. Plus près de nous, de la guerre en Ukraine et du funeste conflit israélo-palestinien.

Villeurbanne, qui a accueilli Arméniens, Juifs, réfugiés antifascistes et quantité d'autres hommes, femmes et enfants venus chercher une vie meilleure, les a consacrés digne de mémoire et de patrimoine dans son centre. « Mémoires, cultures, échanges », c'est le sous-titre du RIZE, dont j'ai parlé il y a quelques minutes. Il semblait dès lors logique de nous inscrire dans le sillage de cette déclaration de Faro.

Et je remercie le directeur du RIZE, Vincent VESCHAMBRE, d'avoir initié la démarche, et vous, Monsieur le Maire, de l'avoir soutenue. De nombreux élus de la majorité ont participé à un temps d'échange avec M. Prosper WANNER, représentant du Conseil de l'Europe au sein de récent réseau Faro francophone, le 31 mars dernier. Une formation commune a rassemblé, en fin d'année dernière, des agents de cinq services de notre Ville et des représentants d'une dizaine de structures partenaires, révélant et consolidant une dynamique favorable au droit au patrimoine dans notre Ville.

Des rencontres coorganisées par le Conseil de l'Europe, le réseau Faro francophone et notre Municipalité sont d'ores et déjà programmées les 9, 10 et 11 octobre prochains, pour fêter les 20 ans de la convention.

Nul doute que nous continuerons à travailler un enjeu qui croise les droits culturels et notre programme politique. En témoigne le titre de l'article 13 de la convention. Je cite : « *Accès au patrimoine culturel et participation démocratique* ».

Je remercie votre attention.

M. le MAIRE.- Merci. Une intervention commune pour l'ensemble des groupes de la majorité, portée par Christine GOYARD-GUDEFIN, pour le groupe Communiste et Républicain.

Mme GOYARD-GUDEFIN.- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs,

Nous examinons aujourd'hui l'adhésion de Villeurbanne aux principes de la Convention de Faro. C'est bien plus qu'un acte symbolique : c'est la marque d'un engagement politique.

Adoptée il y a 20 ans, cette convention du Conseil de l'Europe bouleverse la manière d'appréhender le patrimoine. Contrairement aux approches traditionnelles, Faro place l'humain et la collectivité au cœur de la définition du patrimoine. Il ne s'agit plus seulement de protéger des bâtiments ou des objets, mais de reconnaître que le droit au patrimoine culturel est constitutif de la vie culturelle.

Le patrimoine n'est pas seulement un héritage du passé, mais une ressource vivante, un facteur de continuité qui permet de renforcer la cohésion sociale. Dès lors, le patrimoine n'appartient pas aux experts, mais à tous les habitants qui le vivent, le transforment, lui donnent du sens.

Elle est adoptée par 24 États, mais pas par la France. Notre pays refuse de signer ! Plusieurs fois les parlementaires ont interpellé le gouvernement sur cette anomalie : en 2011, le Ministre de la culture évoquait le coût de sa mise en œuvre. Plus tard, on a parlé d'incompatibilité constitutionnelle. Des prétextes qui masquent mal notre frilosité face à la démocratie culturelle.

À Villeurbanne, nous n'avons pas peur de la démocratie participative ! Cette adhésion s'inscrit dans notre ADN :

- Notre engagement constant pour le patrimoine et la diversité culturelle ;
- Notre conviction que la culture doit être accessible à tous ;
- Notre pratique de la démocratie participative.

Nous avons les outils. Le Rize, notre "centre mémoires, cultures, échanges", incarne déjà cette philosophie en nous permettant d'animer et d'approfondir les liens avec les habitants, facilitant le dialogue entre experts et communautés patrimoniales.

Depuis notre labellisation « Capitale française de la Culture » en 2022, nous démontrons que l'on peut faire participer tous les citoyens à la vie culturelle. Les mini-mixes pérennisés dans nos écoles sont la preuve que les activités artistiques et culturelles commencent dès le plus jeune âge.

Certes, cette convention-cadre n'est pas contraignante, mais elle n'est pas qu'un vœu pieux non plus. C'est l'affirmation de notre attachement à la culture dans un contexte où elle est malmenée partout et particulièrement en région Auvergne-Rhône-Alpes.

C'est ensuite un moyen de peser. En rejoignant le réseau des Collectivités qui ont adhéré à Faro, nous amplifions la voix de celles et ceux qui exigent que la France, qui traite si mal la culture, adopte enfin cette convention. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Cela n'appelle pas de réponse de votre part, Monsieur FRIOUX ?

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

12. AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET A L'ACTION CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLEURBANNE – M. Stéphane FRIOUX

M. le MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

13. CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 - Mme Agnès THOUVENOT

M. le MAIRE.- Mme la Première Adjointe va présenter le rapport, puis il y aura deux interventions.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. En effet, cette délibération propose une convention de partenariat avec l'Université Lyon 2 et ses laboratoires de recherche.

Au-delà d'être une ville universitaire avec 22 000 étudiants et 80 laboratoires de recherche sur le territoire de Villeurbanne, nous avons la chance d'être connectés aux universités de manière générale et d'avoir noué des liens depuis plusieurs années entre les services, les élus, les enseignants, les chercheurs et les étudiants. Accueil de stages, de projets tutorés, de thèses en CIFRE ou autres objets de recherche.

Cette délibération concerne aujourd'hui Lyon 2, mais vient préfigurer une convention globale que nous travaillons avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de Lyon appartenant à la COMU. Les enjeux sont multiples : faire de la ville un immense terrain de recherche, développer la culture scientifique dans toute la société, et formaliser les différentes extensions universitaires, notamment autour des travaux collectifs des étudiants au service de l'intérêt général. Les thématiques sont nombreuses : lutte contre la surchauffe urbaine (c'est de saison), santé publique, valorisation des mémoires et des patrimoines de Villeurbanne, violence en ville, transformation du quartier Bonnefoy, évolution de la pleine terre. Bref, les sujets sont nombreux.

Mais en ces temps de risque d'instrumentalisation politique, nous rappelons ici notre immense attachement à la liberté académique. Et quelles que soient les coopérations que nous tissons, nous ne prétendons en rien nous immiscer dans le contenu des cours délivrés.

M. le MAIRE.- Merci. J'ai deux demandes d'intervention. La première pour le groupe Cercle Radical Place Publique. Je donne la parole à Mme Marwa ABDELLI.

Mme ABDELLI.- Monsieur le maire, chers collègues,

Je lis l'intervention écrite par mon collègue Jonathan Bocquet, qui est retenu par un heureux évènement, et je lui adresse toutes les félicitations de notre groupe. N'ayant pas le même débit que lui, je vais faire de mon mieux pour tenir les trois minutes.

Nous nous réjouissons de cette convention qui permet de débiter une relation durable avec l'université Lumière Lyon 2.

Si science et politique ne peuvent pas se confondre, nous pensons que les acteurs publics amenés à prendre des décisions devraient toujours s'appuyer le plus fortement possible sur l'expertise de ceux qui œuvrent pour la connaissance.

Pour le partage de connaissance, l'innovation, l'évaluation, pour nous aiguiller sur des politiques publiques plus durables, plus efficaces, pour nous aider dans les diagnostics sur les enjeux économiques, sociologiques, environnementaux, le lien avec la recherche est fondamental et tout discours qui ne s'appuierait pas sur les connaissances scientifiques n'est que fantaisie. Et souvent une fantaisie mortifère.

En début d'année, nous étions aux côtés du mouvement Stand Up For Science, et cette délibération est l'occasion pour nous de redire notre soutien à la recherche et à l'université.

À Villeurbanne, avec le campus de la Doua et ses 22 000 étudiants, 80 laboratoires et 1 500 chercheurs, nous savons faire le lien entre la ville et l'université. Nous savons que la recherche universitaire est force d'avenir et d'innovation, qu'elle permet l'avancement des connaissances, la transmission des savoirs et l'émancipation de chacun.

Ce soutien en 2025 ne semble avoir plus rien de naturel, tant on constate la multiplication des attaques contre les scientifiques et la remise en cause des libertés académiques.

Le 4 avril dernier, nous avons immédiatement condamné sans réserve les menaces dont fut l'objet Fabrice Balanche. Nous ne cautionnons pas la censure, la menace ou l'intimidation. Avec la même détermination, et avec le même réflexe de défense des libertés académiques, nous avons soutenu le 9 mai dernier, Willy Beauvallet, à son tour mis en cause dans une campagne de harcèlement et de pressions inadmissibles pour des positions prises en dehors de l'université et de sa fonction.

Nous ne pouvons pas laisser ces pressions de toutes sortes s'exercer sur le milieu académique jusque dans les collèges doctoraux qui dictent des critères de bonne morale pour l'attribution des sujets de recherche. C'est pourquoi nous réprouvons l'instrumentalisation de l'ex-président de région. La polémique et la confusion qu'il entretient sur les prétendues dérives de l'université est irresponsable.

Nous réprouvons tout autant ceux qui ont soutenu à demi-mot. Tous ces fameux « oui, mais », qu'on ne pensait plus devoir entendre en 2025. Si c'est pour soutenir au nom de « oui, mais », nous préférons que vous ne souteniez pas les enseignants-chercheurs.

Partout dans le monde, la science est attaquée par des mouvements extrémistes. La pression grandissante contre la science, venant de militants de tous bords, met en péril la recherche scientifique, l'avancement des connaissances et la transmission du savoir.

Nous aurions pu en citer d'autres, qui ici ou là sont empêchés de tenir conférence ou de participer, et toutes ces tables rondes d'universitaires empêchés du fait de militants zélés qui se croient malins d'interdire le débat et la controverse.

Parce que nous avons pris la défense de l'un et de l'autre, d'un même élan, nous sommes particulièrement à l'aise pour aujourd'hui redire notre attachement sans réserve à la liberté académique et notre soutien aux chercheurs.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci à vous. La parole, pour une intervention commune des groupes Villeurbanne Insoumise Ensemble et Communiste et Républicain, portée par le groupe VIE, est à M. Olivier GLUCK.

M. GLUCK.- Merci. Monsieur le Maire, collègues, Villeurbannaises et Villeurbannais,

J'aime à dire que la connaissance est un bien commun, peut-être le plus important de nos sociétés. Plus on la partage, plus elle se multiplie et plus l'humanité progresse dans son ensemble.

Grâce à ce partenariat avec l'Université Lyon 2, nous apportons notre soutien à la liberté académique, à la production des savoirs, parfois critiques, et à leur enseignement. Je ne pense pas avoir besoin d'expliquer ici en quoi l'indépendance des universités et de leurs savoirs est essentielle pour nous éclairer en tant que citoyennes et citoyens, et faire respirer notre démocratie.

Il faut rappeler le contexte de cette délibération pour mieux comprendre son importance. Depuis le mois de mars, l'université Lyon 2 est absurdement attaquée, d'une part par les médias d'extrême droite de la sphère Bolloré, et d'autre part par certains politiciens.

Alors que la présidente de l'université était menacée de mort et placée sous protection policière, alors que son vice-président a été contraint à la démission à cause de polémiques montées sur les réseaux sociaux, c'est le moment qu'a choisi Laurent Wauquiez (devenu « conseiller spécial » à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont il n'est pourtant plus le Président...) pour annoncer la suppression d'une subvention de près de 19 millions d'euros à cette université et une mission d'information sur de soi-disant « dérives préoccupantes ».

Cette instrumentalisation politicienne, pour mieux faire parler de sa personne au moment des élections internes à son parti, est d'une gravité sans nom, comme l'est le risque de stigmatisation et de censure réactionnaire recherché par les auteurs de ces polémiques.

Cette offensive contre Lyon 2 n'est malheureusement pas la seule. En 2021, le même Président de Région avait suspendu le financement de Science Po Grenoble en prétextant une « dérive idéologique » wokiste, quoi que cela puisse bien vouloir dire. À l'École Nationale Supérieure de Lyon, une conférence sur l'histoire de la Palestine a été interrompue par une vingtaine de personnes hostiles et insultantes. À plusieurs reprises, la préfecture du Rhône a interdit des conférences sur Gaza à l'université Lyon 2.

Dans quelle démocratie sommes-nous, pour que la réflexion intellectuelle présente au sein des universités soit attaquée, parfois censurée, lorsqu'elle est non alignée sur certains discours officiels de certains dirigeants nationaux ? Cela fait écho à la politique de Trump ces dernières semaines qui s'est attaquée frontalement aux universités américaines.

À cela s'ajoutent les paniques morales lancées et entretenues par certains membres du gouvernement, dans une connivence glaçante avec l'extrême droite. « Islamo-gauchisme », « islamo-wokisme », et désormais « entrisme » : tous ces termes n'ont pour intérêt que de stigmatiser d'une part la religion musulmane, et par ailleurs les oppositions de gauche. On serait bien en peine de définir ces termes, comme le rappelle le CNRS, puisqu'ils ne correspondent à « aucune réalité scientifique ».

Ces débats sans fond empêchent de parler des véritables défis de l'université, au premier duquel la précarité étudiante et enseignante. En décembre 2024, l'ENS de Lyon et l'université de Lyon 2 alertaient sur « *la situation financière assez dramatique* » dans laquelle elles se trouvent, avec pour cette dernière un déficit de plus de 8 millions d'euros en 2025.

Cette austérité est vraie partout en France : certaines universités pourraient même se retrouver en cessation de paiement, ayant déjà épuisé leur fonds de roulement. Hausse des dépenses obligatoires, pas assez de recettes, et une dépense par étudiant qui a baissé de presque 10 % entre 2008 et 2018 : voilà la vraie urgence de l'université.

Nous voterons bien sûr pour ce rapport.

M. le MAIRE.- Et vous, vous n'avez pas l'excuse de ne pas avoir le même débit que Jonathan BOCQUET, alors que Marwa ABDELLI a presque réussi à tenir !

Peut-être, si vous le permettez, revenir à l'objet de cette convention-cadre, car elle est suffisamment particulière, et la qualité du travail qui a été réalisé, à la fois par les élus concernés, mais aussi par les services de la Ville, pour développer le recensement de tous les travaux universitaires engagés sur notre territoire en lien avec nos préoccupations...

Je reviens à ce que disait Mme la Première Adjointe, il ne s'agit pas de passer des commandes au monde universitaire, mais de s'inspirer du travail en cours par les universitaires pour voir comment ils peuvent nourrir nos politiques publiques. C'est assez exemplaire. C'est la première fois que cela se fait sur cette métropole, et j'ai eu l'occasion d'en échanger avec le nouveau Président de Lyon 1, Bruno Lina, qui était assez impressionné.

Ce que nous votons est bien la poursuite d'un travail extrêmement important avec les universités. Cela n'enlève absolument rien aux deux alertes formulées par les groupes politiques sur le fait qu'il y a besoin de conserver le soutien aux universités et leur indépendance, dans un moment où l'on voudrait les bâillonner alors que l'on n'en a jamais eu autant besoin.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ?

M. CHABRIER.- À titre personnel, je ne participerai pas au vote, puisque cela concerne l'université dans laquelle j'officie. Je ne pense pas qu'il y ait de problème statutaire, mais c'est d'un point de vue déontologique.

M. le MAIRE.- Vous faites très bien, car nous avons d'autres universitaires qui étaient marqués en situation de déport. C'est parfait que vous le pointiez. Merci à vous.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

14. CONVENTION DE PARTENARIAT ET FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME TAPAJ (TRAVAIL ALTERNATIF PAIE A LA JOURNEE) – M. Yann CROMBECQUE

M. le MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

15. AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE RHONE-ALPES LYON-RHONE 2025 – Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. le MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

16. INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET ARTISANAT PERMETTANT L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, DE COMMERCE ET BAUX COMMERCIAUX SUR LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE – Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. le MAIRE.- Madame Caroline ROGER-SEPPI ?

Mme ROGER-SEPPI.- Merci, Monsieur le Maire.

Nous sollicitons aujourd'hui le Conseil Municipal sur la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat permettant à la Ville d'exercer un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux dans le secteur du centre-ville.

Cette possibilité offerte aux Communes marque le fait que le commerce et l'artisanat sont aussi une politique publique. Une Collectivité organise les déplacements, le logement, les équipements. Elle doit aussi, au nom de l'intérêt général, et en soutien à l'activité commerciale, pouvoir adopter une stratégie commerciale.

Le présent rapport en constitue l'un des leviers pour le cœur de Villeurbanne.

Être commerçant aujourd'hui est un véritable défi. Les crises climatiques, politiques, sociales et sanitaires ont en outre, ces dernières années, déstabilisé un système en bout de course, qui doit se réinventer. La crise du Covid a forcé de nombreux commerces à fermer temporairement ou à limiter leurs activités. Les clients ont pu se tourner vers des achats en ligne, souvent au profit de grandes plateformes, perdant l'habitude de fréquenter les commerces locaux.

Mais encore, produits alimentaires, emballages, matériaux de construction, tout a augmenté. Et les petits commerces, avec moins de marge de manœuvre que les grandes surfaces, ont subi de plein fouet ces hausses, poussant certains à l'arrêt de l'activité. À cela s'ajoutent la prise de conscience collective des bouleversements climatiques ou la baisse du pouvoir d'achat, qui accentuent encore les transformations du paysage commercial.

E-commerce, *dark store*, *dark kitchen*, *drive*, télétravail, les habitudes de consommation ont profondément évolué. Parfois dans le bon sens, pour limiter la surconsommation, mais elles viennent évidemment bouleverser en profondeur les modèles traditionnels.

Certains secteurs, d'ailleurs, comme le textile, enregistrent des baisses notables, en valeur et en volume, fragilisant les grands pôles commerciaux, qu'ils soient en centre-ville ou en périphérie. Ces mutations imposent aux acteurs économiques de repenser leur stratégie, mais pas seulement. Face à cette situation, l'action publique doit également évoluer. C'est son rôle de penser une organisation commerciale au plus près des habitants, en tenant compte des enjeux locaux, certes, mais aussi globaux, quant au modèle de société que nous prônons.

Le contexte de polycrises actuel est bien éloigné de celui des 30 glorieuses, d'où l'intervention économique locale a tiré sa substance, laissant le marché seul maître à bord. Ce modèle du passé doit être transformé et ouvre aussi des perspectives positives. Cette nécessaire transformation redonne un souffle aux commerces indépendants, encourage les circuits courts, le commerce de proximité, l'économie circulaire, le réemploi, et plus

globalement, une consommation plus responsable, en phase avec les attentes sociétales actuelles.

C'est donc dans ce contexte que nous souhaitons doter la Ville d'un outil complémentaire à ceux déjà en place, comme la maîtrise foncière des principaux locaux commerciaux par la SVU, ou comme le contrat de revitalisation en cours sur le Cours Tolstoï. Afin de préserver un tissu commercial riche, varié, vecteur de lien social et de qualité de vie en ville.

Ce périmètre de sauvegarde nous permettra, sur les seuls fonds de commerce, d'assurer une veille stratégique et d'exercer un droit de préemption, c'est-à-dire le droit de l'acheter en priorité pour le rétrocéder à un commerçant ou un artisan de manière ciblée et pertinente dans les secteurs en tension ou mutation, et afin d'impulser une dynamique renouvelée.

Le rapport d'analyse annexé à ce rapport justifie la mise en œuvre de ce droit, transmis pour avis aux chambres consulaires. Je vous propose donc, Mesdames Messieurs, d'approuver l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat permettant à la Ville d'exercer un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux du centre-ville.

Merci.

M. le MAIRE.- Première intervention pour Villeurbanne Progressiste, M. CHABRIER.

M. CHABRIER.- Oui, merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons ce rapport, qui présente des pistes intéressantes. Et d'ailleurs, l'intervention de Mme l'Adjointe a permis de confirmer celles-ci. Néanmoins, nous avons quelques interrogations et quelques questions, qui ne trouveront peut-être pas une réponse immédiate, mais qui nécessitent en tout cas d'être vigilant.

Je ne reprendrai pas les nombreux défis auxquels les commerces de proximité sont confrontés depuis un certain nombre d'années, cela a été fait par Mme l'Adjointe, ce serait un peu redondant. Nous avons un beau centre-ville, Monsieur le Maire, cela fait très longtemps que celui-ci est attractif, ne serait-ce que par son originalité et son patrimoine. Il faut maintenir cette attractivité, et les enjeux sont d'autant plus importants que le centre-ville va s'agrandir. Nous nous devons d'avoir une attractivité commerciale à la hauteur de ce centre-ville réputé.

D'autant plus que Villeurbanne a une place particulière à jouer en matière d'originalité commerciale, car avec la concurrence des grands centres commerciaux de proximité comme La Part-Dieu ou les commerces de la Presqu'île, il y a la nécessité d'un volontarisme et d'engager des actions qui puissent apporter quelque chose de nouveau et de différent par rapport à l'offre commerciale existant ailleurs dans l'agglomération.

Vous avez donc raison de vouloir mettre en œuvre une réelle stratégie territoriale afin d'accompagner et préserver l'attractivité commerçante de ce centre-ville. Et pour cela, vous avez raison également d'utiliser tous les leviers qui sont à notre disposition, ce qui est d'autant plus nécessaire avec (et ce n'est plus un projet, cela sort de terre) les constructions massives au nord des Gratte-Ciel, avec la ZAC, sans parler des contreforts des Gratte-Ciel, qui vont venir impacter l'offre commerciale existante de manière significative.

Néanmoins, malgré toutes ces bonnes intentions et ce volontarisme affiché, le rapport pointe quand même quelques faiblesses du tissu commercial du centre-ville. Ce ne sont pas d'ailleurs des nouveautés, c'est connu depuis un certain temps, et nous en sommes conscients. Il est notamment pointé une faible diversité des activités commerciales à l'échelle du centre-ville, qui sont positionnées en entrée de gamme ou en gamme moyenne, une très forte représentation des services et une sous-représentation des commerces du quotidien et de la restauration.

Une offre de convivialité par ailleurs marquée par un manque de concepts originaux et qualitatifs, le développement de la restauration rapide sur les emplacements de restauration traditionnelle, voire sur les emplacements occupés par du commerce du détail, pose quand même un problème. L'Assemblée Citoyenne l'avait d'ailleurs soulevé en 2022, en proposant notamment de réguler l'implantation des *dark kitchens* ou des *dark stores*.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que soutenir l'initiative qui nous est présentée de mettre en place ce droit de préemption sur les fonds artisanaux et commerciaux. On peut regretter, mais elles sont visiblement invitées à le faire, que les chambres consulaires saisies pour l'occasion n'aient pas donné d'avis spécifique. Si j'en crois votre intervention, elles vont le faire dans l'avenir. Ne serait-ce que pour qu'elles puissent souligner l'intérêt de la démarche.

Mais nous restons quand même vigilants, et sommes un peu dubitatifs, même si vous avez déjà apporté une partie des réponses à nos interrogations dans votre intervention, puisque si je regarde la formule un peu lapidaire « *répondre au mieux aux besoins des habitants en préservant la diversité des activités commerciales et artisanales et en facilitant la venue d'activités manquantes sur ces secteurs* », c'est un vœu pieux qui mérite d'être précisé.

Nous sommes d'accord sur l'objectif, nous serons vigilants sur les modalités. Nous espérons un suivi régulier. Comme modèle, j'ai un peu l'espoir que les Gratte-Ciel deviennent ce que sont un peu l'avenue des frères Lumière pour le quartier Montplaisir, ou la grande rue de la Croix Rousse : un quartier où l'on n'habite pas seulement, mais où l'on vient faire ses courses.

M. le MAIRE.- Merci. Vu que vous avez passé les deux tiers de votre intervention à dire du bien de l'équipe, je ne vous ai pas interrompu, je ne vous ai pas raccourci votre temps de parole, je vous ai laissé déborder. Vous auriez presque pu faire l'intervention qui va suivre, avec l'ensemble des groupes de la majorité. C'est Cristina MARTINEAU qui va la porter, pour deux minutes.

Mme MARTINEAU.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, selon la dernière édition du baromètre du centre-ville et des commerces, publié par l'association Centre-ville en mouvement, publié le mois dernier, 60 % des interrogés se disent préoccupés par la vitalité et le dynamisme de leur centre-ville. Et on peut les comprendre.

Ce qu'a très bien décrit Mme Caroline ROGER-SEPPI, les commerces subissent de plein fouet les évolutions des comportements d'achat, les nouvelles formes de vente, l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat, ce qui affaiblit l'attractivité des centres-villes. Il est donc de notre devoir d'intervenir pour accompagner ce secteur en pleine mutation.

C'est aussi une forte attente de nos concitoyens et concitoyennes, puisqu'ils sont, selon la même étude, 71 % à considérer que les Maires et leurs Conseils Municipaux sont les acteurs les plus pertinents pour agir sur la modernisation des centres-villes, loin devant les commerces de proximité, eux-mêmes arrivant en deuxième position, à 40 %.

À Villeurbanne, nous savons mieux que quiconque, puisqu'avec la SVU, nous avons la chance d'avoir très peu de vacances commerciales. Parce qu'elle accompagne les commerces dans leur implantation et qu'elle cherche des commerces diversifiés complémentaires, elle joue un rôle majeur. Grâce à ce travail, nous pouvons nous féliciter du faible taux de vacances. Demain, avec la ZAC Gratte-Ciel, et c'est tout l'enjeu, elle sera la plus grande foncière commerciale parapublique en France, avec près de 400 baux.

Nous percevons les mêmes effets sur le Cours Tolstoï, grâce à la concession mise en place par la Ville en 2019, permettant de revitaliser peu à peu les commerces autrefois fermés ou de faible qualité. C'est dans cet esprit que le périmètre de sauvegarde nous est proposé ce soir, un esprit combatif, et pas un vœu pieux, Monsieur CHABRIER. Penser la ville de demain, c'est mieux l'observer aujourd'hui et pouvoir bâtir une intervention sur mesure en lien avec nos partenaires.

C'est pourquoi notre majorité soutient cette délibération, pour l'attractivité de notre territoire, pour la préservation de la diversité des commerçants et pour les besoins, actuels et futurs, de ses habitants. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Madame Caroline ROGER-SEPPI, voulez-vous répondre ?

Mme ROGER-SEPPI.- Répondre et surtout dire merci pour vos deux interventions, et votre soutien et votre encouragement.

Vous avez parlé, Monsieur CHABRIER, de l'agrandissement du centre-ville, et c'est bien dans cette intention-là que nous avons une attention toute particulière sur le centre-ville et à instaurer un périmètre de sauvegarde. Pour effectivement venir intervenir de manière un peu chirurgicale et combler les faiblesses de la diversité de l'offre économique sur le centre-ville, qui nous paraît vraiment importante.

J'entends vos interrogations sur le plan de marchandisage, sur lequel nous travaillons de façon conjointe avec la SVU. Nous pouvons peut-être réfléchir à une certaine visibilité de vision sur ce plan de marchandisage.

Et enfin, je n'ai pas bien compris votre remarque sur les chambres consulaires. Elles ont été consultées et ont donné un avis favorable. Je ne sais pas ce que vous attendiez comme réponse de la part des chambres consulaires.

M. CHABRIER.- Un avis plus détaillé.

Mme ROGER-SEPPI.- Je souscris aussi à cette...

M. CHABRIER.- Cela ne vous concernait pas vous, de toute façon.

Mme ROGER-SEPPI.- Voilà ce que je pouvais dire. Merci en tout cas.

M. le MAIRE.- Par rapport aux différentes interventions, bien préciser, et ce n'était le sens de votre propose, que ce rapport n'est pas uniquement centré sur l'avenue Henri Barbusse, et demain, l'avenue Simone de Beauvoir. Il est bien centré plutôt sur des adresses

sur lesquelles, depuis des années, nous avons une déqualification de l'appareil commercial. Je pense notamment au cours Tolstoï, où le projet de CRAC a été engagé par la majorité précédente, mais nous l'avons accompagné très fortement et il produit un certain nombre de résultats, car nous en sommes, je crois, à la neuvième cellule commerciale... Plus que cela ?

Mme ROGER-SEPPI.- 15 sur 30, depuis six ans.

M. le MAIRE.- Qui ont été affectées, la dernière en date étant pour la boutique de l'ONG OXFAM, qui a été mise en commercialisation sur le rond-point du Totem.

En tout cas, l'enjeu de ces préemptions est beaucoup plus sur des commerces existants dans le périmètre de centre-ville que sur le linéaire avenue Henri Barbusse, qui ne pose aucun problème d'attractivité et de renouvellement, ou sur Simone De Beauvoir, qui sera maîtrisé par la SVU, mais plutôt sur d'autres types de commerces où il faut se positionner pour la qualité de ce tissu commercial.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

17. REVISION DU CADRE DU PERSONNEL – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Les Communistes ont retiré leur demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18. REMUNERATION DES ANIMATEUR.RICES EN TEMPS PERISCOLAIRES, COORDONNATEUR.RICES PERISCOLAIRES ADJOINT.E.S ET DES DIRECTIONS DES ECOLES – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Je suppose que vous répondrez ensuite, Monsieur GLUCK ?

M. GLUCK.- Oui, c'est une délibération technique, et il n'y a pas eu de questions en commission.

M. LE MAIRE.- Je donne la parole, pour le groupe Villeurbanne Progressiste, à Mme Virginie DEMARS.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, depuis 2008, la Ville de Villeurbanne a mis en place des indemnités pour les enseignants et directeurs d'école qui encadrent les temps périscolaires. Cette mesure, qui a évolué avec le temps, et notamment en 2014, dans le cadre de mise en œuvre de la réforme des rythmes de l'enfant, ou encore plus récemment, pour s'adapter à la période de la pandémie de Covid 19.

Si nous n'avons rien a priori contre cette mesure, bien au contraire, il nous semblerait intéressant qu'à l'occasion de cette fin de mandat, et approchant des presque 20 années de déploiement du dispositif, nous puissions avoir un bilan de cette mesure, d'autant, et c'est bien légitime, que la majorité actuelle a, dans ses orientations nouvelles, souhaité plutôt

accentuer ses efforts vers la végétalisation et la production solaire. Là aussi, rien d'illégitime à cela.

Mais alors, est-ce pour une coquille vide que nous voterions cette délibération ? En somme, quelles actions et activités ont été menées ? Combien d'enfants sont concernés ? Quels impacts bénéfiques a priori sur la scolarité de ces enfants ? Quel bilan en tirent les professeurs ? Et bien sûr, quelle a été l'évolution de ces données, a minima sur le mandat qui s'achève ?

Par ailleurs, ce dispositif financier sera-t-il déployé sur les nouveaux groupes scolaires créés ? L'éducation de nos enfants est le pilier de notre société, et pouvoir adapter l'accompagnement au mieux dans ces temps périscolaires nous semble une opportunité à saisir. Merci.

M. le MAIRE.- Je pense qu'Olivier s'attendait à répondre sur la question des animatrices et des animateurs. Là, on parle de tout autre chose. Madame l'Adjointe, souhaitez-vous répondre ? Ce n'est pas facile, car le thème de la délibération n'est pas du tout l'intervention que vous avez portée.

Mme TRON.- Je ne suis pas certaine d'avoir bien compris la question de l'interpellation. C'est le souhait d'avoir un bilan partagé de l'accueil périscolaire, si j'ai bien compris, et de ce qui s'y produit ?

Mme DEMARS.- Oui, non pas un bilan, mais ce que cela a donné, au bout de 20 années, d'avoir permis aux enseignants et aux directeurs de pouvoir bénéficier de cet accompagnement, de cette aide financière pour le périscolaire.

Mme TRON.- Sur l'indemnité en tant que telle, allouée aux directeurs, elle est liée au fait que les directeurs sont nos interlocuteurs privilégiés, en lien avec le responsable éducatif de proximité, dans chaque groupe scolaire, et qu'ils réalisent, en lien avec nous, certaines tâches parfois qui vont au-delà de leur mission stricto sensu en tant que personnel de l'Éducation nationale. Et c'est à ce titre-là qu'il y a cette indemnité.

C'est pour accompagner quand ils travaillent avec nous sur des temps de préparation, de projet, que ce soit sur le temps scolaire, périscolaire, ou quand nous avons des temps de travail avec d'autres services.

Tout à l'heure a été évoquée l'éducation artistique, culturelle et scientifique dans nos écoles. Nous avons par exemple un guide des activités éducatives scolaires et périscolaires qui est proposé chaque année ; les directeurs passent du temps avec nous dans la concertation, avec la Direction de l'Éducation et la Direction des affaires culturelles. C'est une façon de reconnaître et valoriser cette implication dans notre Projet éducatif de territoire, et c'est à ce titre-là que cette indemnité a été maintenue.

Mais ce n'est pas en lien direct avec l'organisation du périscolaire, qui est par ailleurs organisé par la Ville sous sa seule direction, notamment avec les coordonnateurs, coordonnateurs adjoints et les REDP.

Nous pourrions en reparler en commission, s'il y a vraiment des questions spécifiques liées à l'évaluation du périscolaire. Mais ce que je peux vous dire, car les chiffres ont été donnés officiellement lors d'un comité de pilotage en lien avec la CAF lundi dernier, les chiffres de fréquentation des quatre temps périscolaires, y compris le mercredi matin, qui est une

offre nouvelle proposée aux enfants et aux parents depuis 2023, ont augmenté de façon significative depuis ces deux dernières années.

Nous répondons donc aux demandes des familles et des enfants. Mais à ce stade, je n'ai pas plus d'éléments à vous donner.

M. le MAIRE.- Nous ne savons pas si nous aurons complètement répondu à votre question. Nous espérons ne pas avoir compris que vous souhaitiez que nous supprimions cette indemnité des directions d'école. Quand on pose la question « à quoi cela sert-il ? », si cela ne sert à rien, on peut être amené à la supprimer. Mais je ne pense pas que ce soit ce que vous vouliez dire. Ou vous le réservez pour plus tard.

M. COLSON.- Je me déporterai sur ce vote pour des raisons professionnelles.

M. le MAIRE.- Je rappelle qu'il s'agissait surtout de recalculer l'ensemble des postes qui participent à l'exécution du périscolaire dans nos différentes écoles. Et je crois que Mme TRON a bien fait de rappeler l'évolution des chiffres de fréquentation suite à la réorganisation proposée et au travail pédagogique mis en place par nos coordinateurs et nos différents responsables.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

19. EXONERATION DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES 2024-2025 – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20. MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE STATIONNEMENT DES PROFESSIONNELS MOBILES DE SANTE EN INTERVENTION A DOMICILE – Mme Pauline SCHLOSSER

M. LE MAIRE.- Mme Pauline SCHLOSSER va présenter les rapports 186 et 187 conjointement.

Mme SCHLOSSER.- Je vous remercie. Il y a un an, je vous avais présenté en Conseil Municipal la nouvelle politique de stationnement qui concerne aujourd'hui 1 700 places sur les environ 19 000 présentes en voirie à Villeurbanne.

L'objectif du stationnement est de permettre une meilleure rotation, et donc aussi une meilleure accessibilité pour les visiteurs. C'est également de garantir du stationnement disponible pour les résidents et les publics jugés prioritaires.

Un certain nombre de mesures concernaient les particuliers, comme le quart d'heure de gratuité pour les visiteurs, qui représente aujourd'hui quasiment 20 % des tickets (c'était une réelle demande), ou encore la mise en place d'un tarif solidaire pour les résidents modestes. Au total, ce sont environ 30 % des résidents qui bénéficient d'un tarif réduit aujourd'hui à Villeurbanne.

En parallèle, pour les artisans en dépannage et les commerçants livreurs, des droits ont été ouverts, avec un tarif préférentiel à 50 € par mois, 400 € pour l'année. Afin de faire plus connaître ces tarifs, une communication ciblée devrait bientôt être disponible.

Les deux délibérations que je vous présente aujourd'hui ont pour objet de proposer des adaptations pour les professionnels de santé, avec un allongement à deux heures de stationnement gratuit pour les visites à domicile de leurs patients, et une évolution des tarifs institutionnels. Premièrement, d'étendre le tarif aux associations reconnues d'utilité publique. Et deuxièmement, d'adapter à une demande pour des flottes plus petites, notamment pour des flottes inférieures à 10 véhicules, pour les institutionnels.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci de ces précisions. Il n'y avait pas de demande d'intervention, mais vous savez que c'est un sujet à la fois sensible et important. Je voudrais remercier Pauline SCHLOSSER et l'ensemble des services de continuer à ajuster, toujours au plus près des attentes, notamment des professionnels, cette fois-ci. Nous avons encore des demandes que nous continuons à instruire, car c'est une question sensible.

Nous sommes notamment souvent interpellés, avec Paulien SCHLOSSER, sur la question du bénévolat, des membres des associations, qui s'engagent fortement dans notre ville, qui ne sont pas toujours résidents de Villeurbanne, et qui posent la question de la prise en compte de ce sujet. Se pose aussi la question des amis et de la famille. Des expériences se font dans certaines villes. Il pourrait y avoir des quotas d'heures pour la famille, quand elle vient de loin.

En tout cas, je veux dire que notre position n'est pas fermée, et que nous continuons à essayer de faire évoluer, petit à petit, le dispositif, à la fois en rééquilibrant les usages entre voitures, piétons et vélos, mais aussi en tenant compte des attentes des uns ou des autres pour continuer à avoir du développement économique sur la ville, de la vie sociale.

Voilà la manière dont nous souhaitons continuer à appréhender ces sujets.

Je mets le rapport 186 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

21. MODIFICATION DU DROIT DE STATIONNEMENT A DESTINATION DES GRANDS COMPTES A MISSION DE SERVICE PUBLIC – Mme Pauline SCHLOSSER

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

22. TARIFICATION DES SERVICES DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE, REVALORISATION DU PRIX DE VENTE DES SACS ET SUPPRESSION DE LA GRATUITE DU SAC LORS DE LA PREMIERE INSCRIPTION – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

23. TARIFICATION DES DROITS D'ENTREE AUX PISCINES – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Il y a deux demandes d'intervention, puis je laisserai M. MOHAMED AHAMADA répondre. La première demande d'intervention, pour le groupe Villeurbanne Progressiste, est portée par Mme Virginie DEMARS.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite réagir à ce rapport en le replaçant dans la continuité du travail engagé en 2023.

Si certaines avancées sont notables, d'autres reculs ou zones d'ombre subsistent, notamment pour les familles.

Je constate en période estivale que les enfants de 3-14 ans paient un tarif à 4 € l'unité, les enfants Pass famille un tarif réduit de 2 €, inchangé par rapport à 2023. Je salue ce maintien, mais je peine à comprendre la logique de cette tarification pour les enfants ou les mineurs de moins de 18 ans.

D'ailleurs, si je peux me permettre, cette tarification ne me semble pas lisible dans son ensemble.

Je salue également le maintien d'un tarif à 1 €, qui répond à une demande sociale forte. Mais je regrette que les familles de classe moyenne, elles, restent sans solution hors période estivale. Elles n'ont droit à aucun tarif réduit, ni solidaire, et sont pleinement exposées aux hausses tarifaires : plus 18 % sur le billet unitaire, plus 28 % sur les cartes 10 entrées. Ce sont elles qui, bien souvent, fréquentent les équipements municipaux et soutiennent le service public.

Enfin, ni en 2023, ni en 2024, aucun tarif familial ou formule groupée n'est proposé. Pourtant, c'est une attente des familles, qui souhaitent accéder à la piscine ensemble. Cette absence interroge sur l'ambition d'inclusion et de soutien à la vie familiale.

Il serait bien d'engager une réflexion sur une politique tarifaire plus lisible, plus équitable, et qui ne laisse pas de côté cette large frange de la population, qui ne demande qu'à profiter sereinement des équipements publics, et d'autant plus en cette période de canicule que nous vivons actuellement. Merci.

M. le MAIRE.- Merci. Intervention pour le groupe Cercle Radical Place Publique, Mme Marwa ABDELLI.

Mme ABDELLI.- Monsieur le maire, chers collègues,

Depuis 2020, nous avons remis à plat toutes nos grilles tarifaires pour les services publics rendus aux habitants. Plus qu'une simple réévaluation périodique des tarifs, cela a été l'occasion de choix politiques forts : tarifications progressives, sociales voire très sociales, et même des gratuites, comme pour le réseau de lecture publique.

Nous pouvons être fiers de ce travail.

À chaque fois, la même question, celle de la juste répartition des coûts du service public entre l'usager et le contribuable. On considère que le résident, qui est contribuable local,

a déjà financé une première fois ces équipements publics par l'impôt. Il est donc normal qu'il bénéficie du service à un moindre coût.

Ces tarifs différenciés, on les retrouve en effet à Bron, Vaulx-en-Velin, Décines, Meyzieu, Saint-Priest, Chassieu, Vénissieux, Saint-Fons, Caluire, Écully, la Mulatière, Oullins-Pierre-Bénite, etc. En fait, sur les 37 piscines que compte notre métropole, seules les piscines de l'hypercentre lyonnais font exception, parce que ces bassins s'adressent à un public plus large que les seuls Lyonnais. Il suffit de regarder la carte des équipements pour constater qu'à l'ouest et au nord du 9^e arrondissement, il n'existe aucune piscine publique dans le Grand Lyon.

Nous considérons que différencier entre Villeurbannais et non-Villeurbannais a du sens. L'impôt doit avoir un sens : il faut un lien entre le contribuable et le service public.

On ne comprend pas ce qui justifie de renoncer à cette différence. La simplification de la vente des titres, notamment en cas d'affluence, ne peut le justifier, puisque la même délibération prévoit un nouveau statut (adhérent d'une association), et parce que le tarif d'un service public ne doit pas être dicté par la longueur de la file d'attente, au demeurant très rare dans nos piscines. Toutes les communes voisines arrivent à tenir cette tarification différenciée. Pourquoi pas nous ?

Si le changement de la tarification n'a qu'une influence très limitée sur nos finances, il a du sens pour les usagers. Nous votons une légère augmentation de tarif pour les Villeurbannais, en pleine canicule. Le symbole n'est pas idéal. En même temps, nous réduisons le tarif pour les non-Villeurbannais. Désormais, un Brondillant, un Vénissien ou un Sainfoniard paiera moins cher la piscine à Villeurbanne que dans sa propre ville. Là aussi, pas idéal.

L'autre mesure proposée dans cette délibération ne nous convainc pas non plus : la gratuité pour les membres d'une association, créée l'année dernière, d'agents municipaux à la retraite. Nous ne partageons pas la nécessité de cette gratuité. Pourquoi se limiter à cette seule association ? Pourquoi accorder la gratuité pour tous alors que certains de ses adhérents ont sans doute des retraites confortables ? Et enfin, si l'on fait la gratuité pour un groupe de personnes, pourquoi la conditionner au paiement d'une cotisation dans une association ?

Pour toutes ces raisons, notre groupe n'est pas convaincu par cette délibération. Nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur Ali MOHAMED AHAMADA ?

M. MOHAMED AHAMADA.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, qui ne voudrait pas plonger dans une piscine cette après-midi ? Si je pouvais vous emmener tous, je le ferais avec plaisir !

Plus sérieusement, il ne faut perdre l'objectif de la délibération : c'est vraiment favoriser l'accès pour toutes et tous pour une activité physique et sportive. Madame DEMARS, je ne sais pas ce qui n'est pas vraiment lisible. Nous parlons du ticket à l'unité. Il est vrai que

pour le Villeurbannais qui veut vraiment payer moins cher, je conseille toujours de prendre un abonnement, car cela revient vraiment moins cher qu'avec un ticket à l'unité.

Madame ABDELLI, concernant la gratuité pour les retraités de la Ville, c'est quelque chose qui existait. Ce n'est pas une tarification que nous inventons, c'était géré par le Comité social. Celui-ci n'existant pas, ils se sont créés en association. Pour bénéficier de cette gratuité en tant que retraité de la Ville, il faut être adhérent à l'association. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Cela existait, nous avons simplement changé la manière de le faire.

Avec des températures comme aujourd'hui, nous estimons dépasser les 500 entrées par jour. Je vous laisse imaginer si l'on fait la queue pour 500 ou plus et si l'on doit contrôler le justificatif pour un Villeurbannais ou un non-Villeurbannais, je ne sais pas combien de temps on mettra pour permettre aux gens de profiter de la piscine. C'est pour simplifier cet accueil.

Et ceux qui ont pris l'abonnement ne vont pas à l'accueil, mais directement à la piscine. Si j'ai un conseil à donner, c'est de prendre un abonnement, car cela revient moins cher, et cela facilite l'accès : on n'a pas à faire la queue, et rien à justifier.

Et Madame DEMARS, il y a les tarifs solidaires et très solidaires. Ce sont des tarifs qui répondent à toutes et tous. Et je ne vois pas comment les gens de la classe moyenne, comme vous dites, ne pourraient pas en bénéficier, car c'est géré par le CCAS. C'est de 50 centimes à 1,50 €. Je pense que tout le monde pourrait se retrouver dans une grille pour profiter de la piscine.

M. le MAIRE.- En complément, car je ne voudrais pas que cela donne lieu à une mauvaise interprétation, il y a bien un Pass famille qui existe, en période été, pas hors période été. Il est dans les tarifs qui vous sont présentés.

Mme DEMARS.- Estival.

M. le MAIRE.- Oui. Mais vous avez dit qu'il n'y avait pas de tarif famille. Il y a un tarif famille.

Ensuite, Ali l'a parfaitement dit, l'idée était surtout de simplifier les entrées individuelles. Sinon, tout le reste de la tarification essaie d'avoir une entrée, soit sociale, soit villeurbannaise en matière d'habitation, soit composition familiale. Nous pouvons tous convenir que ce n'est pas encore la meilleure des solutions. Nous allons tous continuer à avancer.

Mais nous avançons aussi sur d'autres choses. Et j'ai le plaisir de vous annoncer que nous sommes en période orange de canicule, et qu'à partir de demain, les piscines sont ouvertes mardi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche, jusqu'à 21 heures, grâce au volontariat de nos agentes et agents de service public, qui permettent ces horaires d'ouverture, et j'en suis extrêmement satisfait.

Après, Madame ABDELLI, je vous laisserai le choix de la responsabilité de vos propos sur la qualité des retraites des fonctionnaires. Je n'avais pas compris que les retraités fonctionnaires avaient de grosses retraites, mais peut-être n'avons-nous pas les mêmes référentiels, vous et moi, sur la question. En tout cas, on peut entendre que c'est un intérêt

catégoriel. C'est une association de retraités qui se sont engagés pour la Ville. Cela a été l'un des choix de pouvoir l'étendre à ceux-là.

Sinon, Ali a répondu à tous les éléments interrogatifs sur ces nouvelles tarifications qui, encore une fois, ne visent pas à faciliter le travail des agentes et des agents, mais à faciliter l'expérience par toutes et tous quand on se présente sans abonnement dans les piscines de Villeurbanne.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *11 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Vote Abstention du groupe Villeurbanne Progressiste : Prosper Kabalo, Loïc Chabrier, Virginie Demars, Stéphane Colson, Sabrina Benhaïm, Emilie Prost, Anaïs d'Hostingue

Vote Abstention du groupe Cercle Radical et Place Publique : Marwa Abdelli, Jonathan Bocquet, Frédéric Vermeulin, Mahrez Benhadj

Je laisse la présidence de ce Conseil à Mme la Première Adjointe.

(Départ de M. le Président à 18 h 59)

24. MISE EN PLACE DU REGLEMENT INTERIEUR EXTRA-SCOLAIRE DU CENTRE DE CHAMAGNIEU – Mme Sonia TRON

Mme THOUVENOT.- Madame TRON, vous souhaitez présenter ce rapport. Je vous laisse la parole.

Mme TRON.- Je vous remercie, Madame la Première Adjointe. Chers collègues, je souhaite en effet vous partager quelques éléments sur le contexte et les enjeux qui accompagnent cette délibération relative à l'actualisation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs du centre de Chamagnieu.

Depuis mai 2022, nous portons un nouveau fonctionnement pour notre centre de plein air municipal de Chamagnieu dans le cadre de son projet d'écocentre. Chaque année, plus de 3 000 élèves et plus de 200 enseignants, de grande section au CM2, de nos écoles publiques villeurbannaises, sont accueillis en classe de découverte. Ils y sont accompagnés par huit médiateurs et médiatrices en éducation à l'environnement. Nous accueillons également chaque année plus de 2 000 enfants en centre de loisirs.

Notre projet d'écocentre est aujourd'hui structuré autour de trois approches. La première concerne directement le fonctionnement de notre établissement éducatif, auquel nous accordons une attention particulière pour préserver un équilibre entre nature et hébergement, tout en limitant son impact environnemental.

Cela se traduit, par exemple, par l'attention portée à la qualité des repas, au recyclage et à la diminution des déchets, au mode de chauffage, à la réduction de la consommation énergétique, avec le projet Cube Écoles, à l'entretien du parc et de son patrimoine arboré, ou encore à la qualité de la gestion du potager et de la ferme pédagogique.

La deuxième approche consiste à mettre en œuvre des objectifs éducatifs, en lien avec les besoins des élèves et les attendus académiques. La préparation avec les enseignants permet

de sensibiliser les élèves aux enjeux écologiques et environnementaux, et de les engager dans des actions écocitoyennes.

Nous permettons également aux enfants d'acquérir le savoir rouler à vélo, de pratiquer du sport en pleine nature, ou encore de renforcer la démarche autour de l'école du dehors, propice à des approches pédagogiques innovantes. Notre projet d'écocentre fait également écho aux 10 écoles labellisées E3D, que nous soutenons en leur proposant un terrain d'application grandeur nature.

Je vous informe d'ailleurs que, suite la visite de l'inspecteur d'Académie l'été dernier et au travail engagé par ses services, l'écocentre de Chamagnieu devrait être labellisé E3D en cette fin d'année 2025. Cela constituera une reconnaissance tout à fait inédite à l'échelle nationale pour un établissement municipal non scolaire, puisque ce label est normalement réservé aux établissements scolaires.

Enfin, nous faisons le choix de proposer une tarification juste et accessible à l'ensemble des familles, afin que tous les enfants, quelles que soient leurs conditions de vie, puissent accéder aux classes transplantées au centre de loisirs. La tarification permet à tous les élèves de partir avec leur classe, pour celles et ceux qui partent pour la première fois en séjour collectif, et pour tous qui vont gagner en autonomie et bénéficier d'activités de plein air et de reconnexion au vivant, avec tous leurs bienfaits.

Des bienfaits relationnels et cognitifs reconnus, particulièrement après les épisodes de confinement, et dans un contexte national où les enfants sont de plus en plus sédentaires, absents des espaces publics, et a fortiori des espaces naturels.

La troisième approche consiste à développer notre offre de loisirs municipale, ce qui est l'objet direct de cette délibération.

Depuis ces trois dernières années, nous accueillons plus de 2 000 enfants de 4 à 11 ans par an, grâce à une ouverture du centre toute l'année durant les vacances scolaires. Nous sommes passés depuis 2020 de neuf à 13 semaines d'ouverture, avec une capacité d'accueil supplémentaire de 800 places, et un taux de remplissage de 100 %. Nous accueillons aussi régulièrement des enfants accompagnés dans le cadre du Programme réussite Educative (PRE).

Vous l'aurez donc bien compris, le centre de Chamagnieu nous permet de répondre concrètement aux trois enjeux essentiels de notre politique éducative villeurbanaise : des enjeux éducatifs, sociaux et écologiques. Pour terminer mon propos (excusez-moi, Madame la Première Adjointe, je suis un peu longue, mais cela me donne l'occasion de promouvoir cet équipement assez exceptionnel), je souhaite vous partager encore deux éléments.

Tout d'abord, je souhaite vous partager un extrait de la lettre ouverte adressée au Premier Ministre la semaine dernière, le 27 juin, parue dans le journal L'Humanité, et signée par plusieurs élus.

Je cite : « *Chaque été, un même constat s'impose, dans une régularité glaçante. Des millions de Français ne partent pas en vacances. Ce sont aujourd'hui les classes populaires, mais aussi une place grandissante des classes moyennes, qui se trouvent assignées à résidence. En 2023, selon le CREDOC, quatre Français sur 10 ne sont pas partis. Chez les ouvriers et les employés, ce taux monte à plus de 50 %.*

Le droit aux vacances n'est pas une lubie récente, c'est une conquête sociale essentielle. En 1936, les congés payés ont ouvert une brèche. Et pourtant, ce droit reste encore largement théorique. Ce non-départ a des conséquences. Il prive de repos, mais aussi de lien social, d'ouverture culturelle, de nature et de souvenirs. Il aggrave les fractures entre territoires, entre classes sociales, entre les enfances.

Les vacances, ce n'est pas un luxe. C'est une condition du vivre ensemble. C'est un levier pour agir sur la santé mentale, la réussite éducative, la citoyenneté. C'est ce qui permet de tenir, de rêver et de construire une vie digne. »

Dans cette tribune, les élus signataires proposent 10 mesures concrètes, dont l'accès aux vacances pour les plus jeunes, bien sûr. C'est pourquoi notre Ville peut être fière d'avoir conservé ce site totalement singulier, et surtout d'avoir réussi à le faire évoluer depuis ces dernières années. Je le suis, et je me permets de vous associer, Madame la Première Adjointe, à cette fierté.

Enfin, dernier élément, je vous propose de souhaiter ensemble un joyeux anniversaire au site de Chamagnieu qui, cette année, fête le 50^e anniversaire de sa transformation en centre de plein air municipal. Je vous remercie, Madame la Première Adjointe, de soumettre au vote cette délibération.

Mme THOUVENOT.- Je vous remercie, Madame TRON.

En effet, nous pouvons collectivement être fiers d'être toutes et tous un peu châtelains.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

25. REMISES GRACIEUSES DE DETTES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES TEMPS PERISCOLAIRES, LES SEJOURS SCOLAIRES DE CHAMAGNIEU – Mme Sonia TRON

Mme THOUVENOT.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

26. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE – M. Mathieu GARABEDIAN

Mme THOUVENOT.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

27. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITE AU TITRE DE L'ANNEE 2025 – M. Mathieu GARABEDIAN

Mme THOUVENOT.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

28. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR L'INCLUSION ET L'EGALITE DES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – Mme Aurore GORRIQUER

Mme THOUVENOT.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

29. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES ET LA LUTTE CONTRE LES LGBTQI+PHOBIES – Mme Aurore GORRIQUER

Mme THOUVENOT.- Je laisse Mme GORRIQUER présenter ce rapport.

Mme GORRIQUER.- Je vous remercie. Chers Villeurbannais, chères Villeurbannaises, chers collègues,

Il y a deux jours, nous fêtons les 56 ans des émeutes de Stonewall. Ce n'étaient pas les premières ripostes face à l'homophobie et la transphobie d'État et de la police. Mais ce sont bien les émeutes de Stonewall qui ont institué le début du mouvement de lutte pour les droits des personnes LGBTQIA+.

Chaque année, au mois de juin, nous célébrons les fiertés en portant haut les différentes couleurs et les différents drapeaux de cette communauté. Ce mois n'est pas et ne doit pas être un mois pour vendre des produits arc-en-ciel. Ce mois est un mois de lutte pour les personnes LGBTQIA+.

C'est durant ce mois qu'ont lieu les *prides*, ou marche des fiertés. Ces marches rassemblent plusieurs milliers de personnes pour défendre les droits des personnes LGBTQIA+ et en demander de nouveaux.

Malheureusement, les *prides* ont depuis plusieurs années perdu leur apparence politique et revendicatrice, même si être lesbienne, gay, bi ou trans est politique, en faisant des marches festives, où les revendications politiques sont absentes. En pactisant avec le libéralisme, les luttes LGBTQIA+ ont perdu leur radicalité. Pour rappel, en France le début du mouvement de lutte pour les droits LGBTQIA+ c'est avec le FHAR (Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire) et les Gouines Rouges.

Heureusement, des initiatives voient le jour, comme la *Pride* des banlieues en Île-de-France, ou des *prides* radicales dans plusieurs villes, plus politiques et revendicatrices.

Aujourd'hui, à l'heure où une internationale réactionnaire et fasciste se met en place, où le libéralisme est prêt à accepter le fascisme, les femmes trans sont particulièrement désignées comme des cibles.

Aux USA ou en Angleterre, les femmes trans sont visées par des décrets et des décisions de justice injustes ne se basant sur rien de scientifique. Ces mesures viennent à viser des femmes cis qui sont prises pour des femmes trans.

Car oui, attaquer les femmes trans, c'est attaquer toutes les femmes.

En France, le gouvernement Macron s'est souvent affiché aux côtés de transphobes telles que Marguerite Stern ou Dora Moutot. Mais aussi, les débats sur l'interdiction

des thérapies de conversion, ont montré une homophobie et une transphobie systémiques encore très présentes dans les institutions politiques.

Nous apercevons également une percée réactionnaire dans certains milieux tels que le journalisme ou la culture, où plusieurs artistes n'hésitent pas à sortir des textes ouvertement réactionnaires, homophobes et transphobes.

C'est à nous, en tant qu'élus, de prendre nos responsabilités, et à notre échelle, d'empêcher que ce genre de choses ne puisse arriver, ou se reproduire.

Les personnes trans sont aussi des citoyens et citoyennes, nous devons les protéger au même titre que les autres.

Dans cette montée inquiétante du fascisme et de l'extrême droite, le travail des associations féministes et LGBTQIA+ présent dans cette délibération contribue à nous donner de l'espoir et le sourire, comme par exemple Geek et Gamer LGBT avec le festival Next Gaymer, un festival dédié au *gaming* qui met en avant les personnes LGBTQIA+ dans ce milieu. Je profite donc de ce rapport pour remercier toutes ces associations.

Mme THOUVENOT.- Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

30. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2025 DE SOUTIEN A L'EMERGENCE ET AU DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - M. Mathieu GARABEDIAN

Mme THOUVENOT.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

31. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION REAJI (RESEAU EGALITE, ANTI-DISCRIMINATION, JUSTICE, INTERDISCIPLINAIRE) POUR L'ANNEE 2025 - M. Mathieu GARABEDIAN

Mme THOUVENOT.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Je redonne la présidence à M. le Maire.

(Retour en séance de M. le Maire à 19 h 11)

32. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION VILLEURBANAISE POUR LE DROIT AU LOGEMENT AVDL, ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT POUR L'ANNEE 2025 - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

33. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES – Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

34. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS "MEMOIRE ET POLITIQUES PATRIMONIALES" – M. Frédéric VERMEULIN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

35. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS "VIE ASSOCIATIVE" – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, M. RAVELLO.

M. RAVELLO.- Merci, Monsieur le Maire.

La délibération proposée nous présente des demandes de subvention pour des initiatives associatives que nous soutenons. L'une d'elles est celle de l'association Raja-Tikva, l'association Rhône-Alpes d'amitié Arabo-Juive. RAJA signifie espoir en arabe, TIKVA signifie espoir en hébreu.

Nous saluons les travaux de cette association, essentiels en ces temps où les Juifs et les Arabes sont la cible de la même xénophobie raciste et antisémite.

Mais, comme d'autres avant nous aujourd'hui ont évoqué des sujets nationaux et internationaux, nous allons profiter de cette délibération pour évoquer un autre espoir, en lien avec vos propos sur l'attaque d'Israël en Iran : le désarmement nucléaire.

Le Traité de Non-Prolifération est un traité multilatéral entré en vigueur en 1970 qui compte 191 membres et repose sur trois piliers : le désarmement, la non-prolifération, et l'usage pacifique de l'énergie nucléaire.

Malheureusement, ce traité est aujourd'hui moribond et le désarmement nucléaire est au point mort, alors qu'il est estimé que les armes dans le monde pourraient annihiler 100 fois la planète.

Comme la Corée du Nord, l'Inde ou le Pakistan, Israël n'est pas signataire de ce traité et possède pourtant des dizaines, voire centaines d'ogives nucléaires. En justifiant sa guerre par l'enjeu du nucléaire iranien, M. Benyamin Netanyahu a pris plusieurs risques, dont le

moindre n'est pas celui de contaminer toute la région, voire au-delà. Le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a rappelé que les infrastructures nucléaires ne devaient jamais être visées : « *Ces attaques sont lourdes de conséquences pour la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires, et nuisent également gravement à la paix et à la sécurité régionales et internationales* ».

Heureusement, des initiatives existent, comme la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires, prix Nobel de la paix en 2017, ou le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires, adopté en juillet 2017 à l'Assemblée générale de l'ONU. Ce traité introduit une norme d'interdiction totale des armes nucléaires. Il les rend illégales, qu'il s'agisse de leur fabrication, de leur possession, ou encore de la menace de leur utilisation.

En clair, il condamne toute stratégie de dissuasion nucléaire. Pourtant, aucun pays doté de la puissance nucléaire, dont le nôtre, ne l'a ratifié.

Contrairement aux dernières décisions des pays européens et des États-Unis, appelant à l'augmentation faramineuse des budgets militaires, nous souhaitons au contraire porter un vœu d'espoir : la diminution des budgets militaires, l'abolition des armes nucléaires de manière multilatérale, et la paix.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

36. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OVPAR (OFFICE VILLEURBANAIS DES PERSONNES AGEES ET RETRAITEES) - Mme GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

37. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

38. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - OFFICE DU SPORT DE VILLEURBANNE - COMPLEMENT 2025 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

39. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2025 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Ce rapport va avec le rapport 129, il est lié sur le thème. Il va y avoir une présentation par Paul CAMPY et Julien RAVELLO, puis une intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

M. CAMPY.- Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous venez de le dire, il s'agit d'une présentation à deux voix.

Villeurbanne accueille chaque année de nouvelles entreprises. La politique que nous portons se voit en matière d'implantations, notamment au Tonkin, qui est devenu la deuxième destination sur la métropole en termes de demandes immobilières placées, mais aussi en matière d'entrepreneuriat, avec un solde net de créations d'entreprises qui s'élève à 810 en 2024.

Mais le développement économique se fait aussi par le prisme de nos transitions écologique, démocratique et de lutte contre les discriminations. Car, oui, aider l'entrepreneuriat social et solidaire à naître et se développer, c'est aussi innover socialement pour faire vivre ces transitions. Cela passe par l'appui aux têtes de réseau que sont la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et les incubateurs de Ronalpia et Alter'Incub.

D'ailleurs, la promotion 2025 du programme développement de Ronalpia accompagne deux entreprises sociales et solidaires villeurbannaises et, au total, 15 entreprises qui, de près ou de loin, agissent sur notre territoire. Mais les entreprises sociales et solidaires sont aussi les victimes d'une économie en berne.

Le Gouvernement actuel vient d'ailleurs d'attribuer une nouvelle mission à ESS France : mettre en place une cellule de veille sur la défaillance des entreprises de l'ESS. Cette cellule de veille sera portée par la CRES, elle-même mise en difficulté par le désengagement complet et total de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans son financement.

Si la CRES doit être au chevet des entreprises en difficulté, qui se trouve au sien ? Dorénavant, ce seront aux Villes, à la Métropole de Lyon et au Département de porter ce soutien, malgré nos propres contraintes budgétaires. Je vais laisser la parole à mon collègue Julien RAVELLO, conseiller municipal délégué à l'ESS, qui va vous présenter la façon dont nous finançons directement celles et ceux qui font vivre ce mode d'entrepreneuriat.

M. RAVELLO.- Merci, Paul.

Je voulais détailler un peu la première délibération, la 128, d'attribution de subvention d'investissement dans le cadre du programme d'aide à la création et au développement des entreprises de l'ESS. Rappeler que la Ville n'a pas la compétence développement éco, qu'elle est plutôt à la Région et à la Métropole, mais que nous essayons de soutenir les acteurs de l'ESS par le biais de cet appel à candidatures et cet appel à projets en subvention d'investissement.

C'est une subvention d'investissement de 50 000 € liée à la stratégie ESS construite au début du mandat. Même si la subvention existait avant. Elle a été simplement doublée pendant le mandat. Pour cette édition, nous avons reçu 10 candidatures, ce qui est une bonne promotion. Huit ont été analysées, car deux n'étaient pas villeurbannaises, pour un total de demandes de subventions de près 185 000 € pour un budget de 50 000 €. Il a donc fallu faire des choix.

Le comité de sélection a choisi cinq associations. Je vais les citer assez rapidement, car le rapport les détaille. Weee Fund lutte contre la fracture numérique et réduit le gaspillage électronique en collectant du matériel informatique. La subvention de 5 000 € proposée va permettre d'accompagner les aménagements réalisés par Weee Fund dans ses locaux.

Nous avons le projet porté par l'association La ligne vertueuse, qui accompagne des jeunes mineurs déscolarisés ou des jeunes majeurs éloignés de l'emploi. Il est proposé au Conseil Municipal d'accompagner par une subvention de 16 000 € l'agrandissement de la ligne de production, et notamment l'achat de machines en lien avec le travail du bois.

Nous avons le projet porté par Elle cartonne, une association qui favorise l'insertion professionnelle des femmes éloignées de l'emploi, avec une activité de réemploi des cartons et des produits d'emballage. La subvention de 17 000 € proposée a pour objectif l'achat de matériel, notamment pour collecter les cartons de réemploi par un vélo remorque.

L'avant-dernier projet est celui de l'Archipel des métiers, dont on a parlé dans la presse ces derniers temps. Il met en place et anime des actions qui permettent à des personnes jeunes, démunies, de trouver un travail digne et une place dans la société. C'est une association qui a été fondée par ATD Quart-Monde à Villeurbanne en 2023. La subvention proposée a pour objectif d'accompagner l'association dans les achats de matériel professionnel pour une activité de restauration traiteur.

Enfin, la dernière association, très connue à Villeurbanne, est la MIETE (Maison de l'Initiative, de l'Engagement, du Troc et de l'Échange), collectif rassemblée autour d'un projet commun centré sur l'accessibilité universelle et l'animation d'un espace collaboratif associatif. La subvention proposée est de 3 500 €, pour le renouvellement de leur matériel informatique. Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci à tous les deux pour la présentation. J'ai une demande d'intervention sur les deux rapports du groupe Villeurbanne Progressiste. Je donne la parole à Mme Emilie PROST.

Mme PROST.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je vous prie de m'excuser, il est probable que je dépasse un peu, j'ai été plus inspirée que prévu sur ces deux rapports.

M. le MAIRE.- C'est là où je dis que vous êtes la dernière intervention entre nous et les boissons fraîches qui vous seront servies dans le hall. Mais c'est moche !

Mme PROST.- Je me dépêche pour les collègues ! Nous souhaitons aussi marquer notre soutien à l'économie sociale et solidaire, et je remercie ces messieurs qui nous ont présenté ces deux rapports.

Si le travail est une nécessité pour l'immense majorité d'entre nous, il prend réellement du sens quand il est aimé, mais aussi de plus en plus quand il est tourné vers une utilité sociale. En l'occurrence, les projets présentés dans ce cadre de programme d'aide à la création et au développement ont de plus en plus une utilité locale, et sont bénéfiques à l'accès au droit et à l'autonomisation économique.

Toutefois, ne nous leurrions pas. Aussi vertueux ces projets soient-ils, cela ne suffira pas à accompagner suffisamment de public vers des filières d'emploi valorisées et valorisantes socialement. Ils ont au moins le mérite d'exister et peuvent être une manière de s'épanouir, nouer des liens, et à terme, évoluer professionnellement, grâce à de réelles opportunités de formation et d'emploi.

Plus globalement, le secteur de l'ESS est bien sûr particulièrement dynamique à Villeurbanne et dans la métropole, loin d'être réduit à des commerces de proximité. Sans nier l'utilité de ces derniers, la force de l'ESS est d'être aujourd'hui présente dans de très nombreux secteurs, et de permettre des réussites de structures responsables et performantes, indépendamment de leur forme juridique, qui peut varier.

L'entrepreneuriat à forte valeur humaine ajoutée se développe, et c'est une bonne chose. Plus concrètement, nous voyons aussi, et vous l'avez salué, Monsieur le Maire, l'installation d'une boutique OXFAM, mais (et cela va rejoindre des propos tenus précédemment par mon collègue et Mme l'Adjointe ROGER-SEPPI) voyons bien les difficultés également et regrettons la fermeture d'une structure indépendante, comme Vrac en Ville, en début d'année, et ce malgré l'enthousiasme de la gérante, notamment sur les réseaux. Aurait-elle pu être accompagnée temporairement ?

Enfin, de nombreuses structures associatives fonctionnent avec des bénévoles. C'est bien sûr très utile sur le plan du lien social, mais malheureusement, cela n'a pas d'impact sur le taux d'emploi, à l'inverse des EBE, par exemple.

En conclusion, soyons encore plus réalistes et attentifs au modèle de développement économique souhaitable, afin de garantir à long terme une attractivité suffisante pour permettre en parallèle des politiques sociales à la hauteur. Pour construire, il faut s'appuyer sur ces deux piliers, sans un sous-dimensionner un.

Je rebondis ici, vous l'avez compris, sur les propos tenus en Conseil métropolitain dans les débats relatifs au Schéma de cohérence territoriale. Nous devons conserver du foncier disponible pour les besoins économiques, mais aussi logistiques, pour éviter des déplacements. Cela peut être réalisé par l'intermédiaire de la SVU ou grâce à d'autres acteurs.

Veillons aussi à ce que les infrastructures de mobilité et les équipements commerciaux soient présents dans les quartiers qui accueillent des entreprises. Ceci sera certainement un facteur comparatif favorable pour les employeurs et les salariés. D'ailleurs, nous voyons d'un bon œil l'arrivée du siège de Handicap International, avec ses 350 salariés, en 2027.

Et si, à terme, Villeurbanne devient plus attractive que Lyon pour différentes raisons, nous aurons prouvé la réussite de ce modèle de croissance responsable, mais néanmoins dynamique, qui attire tant aujourd'hui les jeunes et les moins jeunes dans l'ESS et les entreprises à mission.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Merci. Il me semble que cela n'appelle pas de réponse de notre part dans la mesure où c'est une intervention assez proche de ce que nous développons. Nous pouvons juste nous dire que la prochaine fois, nous présenterons le SCOT ici. Ainsi, votre groupe à la Métropole pourra voter positivement le SCOT.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

40. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TETES DE RESEAU DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PAR LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES VILLEURBANAISES – M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

41. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FOND D'INITIATIVES JEUNES – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

42. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES CULTURELLES – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

43. ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE GROUPEMENT RHONE-ALPIN DES PISCINES – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Nous sommes arrivés à la fin de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Je vous remercie d'avoir tenu par près de 33 degrés. Je crois que Mme Fanny CARISE surveillait la température. Ne vous inquiétez pas, nous allons vous servir quelques boissons fraîches dans le hall de l'Hôtel de Ville, et il y fait quelques degrés de moins. Ce sera donc un peu plus supportable. Et si vraiment vous avez besoin de vous rafraîchir, dans la journée ont été installés des brumisateurs juste devant l'Hôtel de Ville, car nous sommes en pleine

opération de maintenance des bassins, qui ont été extrêmement sollicités ces derniers jours. Nous avons été obligés de les fermer pendant trois jours, et en contrepartie, il y a des brumisateurs devant l'Hôtel de Ville.

Je vous souhaite un bel été. Rendez-vous en octobre pour notre prochain Conseil Municipal. Merci à vous.

(La séance est levée à 19 heures 28.)

Villeurbanne, le 6 octobre 2025
Le secrétaire de séance

Nathàn GARABEDIAN



